



Commission Européenne

L'Union européenne et les États-Unis

Des partenaires mondiaux,
des responsabilités mondiales



COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale Relations extérieures
174, rue de la Loi
B-1049 Bruxelles
Tél. (+32) 2 299 11 11

Email: Relex-Feedback@ec.europa.eu

Internet: http://europa.eu.int/comm/external_relations/us/intro/index.htm

Pour obtenir des informations hebdomadaires par courriel de la direction générale des relations extérieures, veuillez consulter le site:
http://europa.eu.int/comm/external_relations/feedback/weekly.htm

Numéro vert d'Europe Direct: **00 800 6 7 8 9 10 11**

Photos © Commission européenne



Partenariat de longue date

Si, aujourd'hui, les États-Unis écoutent davantage l'Europe, c'est, à mon sens, parce nous avons fait ce qu'il fallait pour qu'il vaille la peine de nous écouter. Si les États-Unis voient de plus en plus dans les relations transatlantiques un moyen d'agir ensemble pour promouvoir la démocratie et la liberté, c'est parce que nous avons montré que nous pouvions obtenir des résultats sur la scène mondiale.

«L'Union européenne et les États-Unis: une déclaration d'interdépendance», discours prononcé par le président de la Commission européenne José Manuel Barroso au Centre d'excellence européen de l'École d'études internationales avancées de l'Université Johns Hopkins à Washington DC, le 18 octobre 2005

Une relation de longue date

La société américaine doit en grande partie sa richesse et sa diversité à des vagues d'immigration successives venues de pratiquement tous les pays d'Europe pendant les cinq derniers siècles. Cela explique pourquoi les



Européens et les Américains partagent des valeurs communes profondes et entretiennent des relations culturelles, économiques, sociales et politiques étroites. Bien sûr, les relations transatlantiques étroites en gardent la trace. En outre, les États-Unis ont toujours fermement appuyé l'intégration européenne, représentée aujourd'hui par l'Union européenne.

Les États-Unis entretiennent des relations diplomatiques avec l'Union européenne et ses précurseurs depuis 1953. La mission américaine auprès des Communautés européennes (aujourd'hui l'Union européenne) a été créée en 1961 à Bruxelles. La Commission européenne est représentée aux États-Unis par une délégation créée en 1954 et siégeant à Washington. Cette dernière représente la Commission dans ses relations avec le gouvernement américain. Elle rend compte des développements des États-Unis aux sièges à Bruxelles et sert de liaison avec d'autres institutions internationales à Washington DC.

Une délégation accréditée comme observatrice auprès des Nations Unies a été créée en 1964 à New York.

Un cadre pour les relations transatlantiques

L'Union européenne et les États-Unis tiennent des sommets présidentiels à intervalles réguliers afin d'évaluer et de développer la coopération transatlantique. Ces sommets résultent de la déclaration transatlantique de novembre 1990, laquelle avait formalisé pour la première fois le dialogue entre les États-Unis et la Communauté européenne de l'époque.

Grâce à l'émergence d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), l'Union européenne est devenue un partenaire international de plus en plus puissant dans de nombreux domaines, à l'exception du commerce. De plus, une action conjointe des États-Unis et de l'Union européenne s'imposait pour répondre au nombre croissant des défis extérieurs concernant, par exemple, la menace de prolifération des armes de destruction massive et du terrorisme international, la fragilité du processus de paix au Moyen-Orient et la nécessité de protéger la croissance économique et l'emploi. Par conséquent, il était nécessaire d'aller au-delà des consultations régulières instaurées par la déclaration transatlantique.

Ainsi, le 3 décembre 1995, lors de la rencontre UE/États-Unis à Madrid, le président de la Commission européenne, Jacques Santer, le Premier ministre espagnol et président en exercice du Conseil européen, Felipe González, ainsi que le président des États-Unis, Bill Clinton ont signé le nouvel agenda transatlantique (NAT), qui couvre quatre grands domaines d'actions communes:

- promouvoir la paix et la stabilité, la démocratie et le développement dans le monde;
- relever les défis mondiaux;
- contribuer à l'expansion du commerce mondial et à l'établissement de relations économiques plus étroites;
- bâtir des ponts par dessus l'Atlantique.

Partenariat de longue date

Dans le cadre du NAT, une nouvelle initiative, créant le partenariat économique transatlantique (PET), a été lancée lors du sommet UE/États-Unis le 18 mai 1998 à Londres.

Plus récemment, le sommet économique UE/États-Unis tenu en juin 2005 a lancé «l'initiative de l'Union européenne et des États-Unis visant le renforcement de l'intégration et de la croissance économiques transatlantiques», abordant la coopération dans un grand nombre de domaines en vue de promouvoir l'intégration économique transatlantique et de mieux exploiter le potentiel de la croissance économique.

Le saviez-vous...?

L'Union européenne et les États-Unis tiennent des sommets présidentiels à intervalles réguliers afin d'évaluer et de développer la coopération transatlantique. Ces sommets résultent de la déclaration transatlantique de novembre 1990, laquelle avait formalisé pour la première fois le dialogue entre les États-Unis et la Communauté européenne.

Avantages pour les deux côtés de l'Atlantique

Dans le cadre du PET, la Communauté européenne et les États-Unis ont conclu des accords afin d'éliminer les obstacles techniques au commerce par une reconnaissance mutuelle de l'évaluation de la conformité, et de coopérer en matière de procédures douanières. L'initiative économique (IE) récemment lancée prolongera ces mesures par des initiatives telles que le forum de coopération de haut niveau en matière de réglementation, le dialogue sur la réglementation des marchés financiers et l'application des droits de propriété intellectuelle.

L'ÉAO et Galileo sont d'autres exemples d'accords récents ayant un impact direct sur les citoyens européens et américains.

- **Espace aérien ouvert (ÉAO):** des négociations ont été lancées lors du sommet UE/États-Unis tenu en juin 2003. L'accord global conclu entre l'UE et les États-Unis créera une solide base légale et économique pour les services aériens transatlantiques, en présentant de nouvelles opportunités commerciales aux compagnies aériennes européennes et américaines et en offrant des privilèges aux consommateurs et de nouveaux emplois des deux côtés de l'Atlantique.
- **Galileo:** l'Union européenne et les États-Unis ont signé lors du sommet tenu en juin 2004 un accord qui permettra au système de navigation par satellites européen Galileo et au système de positionnement global américain GPS de coopérer. Ils ont convenu d'adopter un signal commun pour certains services et de conserver des capacités de sécurité nationale. De vastes possibilités d'applications combinées des signaux GPS et Galileo seront ainsi offertes aux utilisateurs du monde entier.



Impact à l'échelle mondiale

Les bienfaits de nos relations bilatérales étroites s'étendent bien au-delà de l'Union européenne et des États-Unis. En tant que puissances d'importance mondiale, l'Union européenne et les États-Unis ont la responsabilité de coopérer pour jouer le rôle de leaders dans le monde. Ils partagent un programme tourné vers l'extérieur avec l'autre partenaire engagé dans la coopération sur des questions d'importance mondiale. Ce programme concerne aussi bien le domaine des affaires étrangères et du développement que le domaine plus traditionnel du commerce.

Partenariat de longue date

Le saviez-vous...?

L'Union européenne et les États-Unis représentent conjointement 10 % de la population mondiale et totalisent à peu près 40 % du commerce mondial et plus de 60 % du PIB mondial.

Les attentats terroristes de New York, Madrid, Londres et d'ailleurs nous ont démontré de manière cruelle que nous faisons face à des défis communs dans un contexte global. De nombreuses mesures ont été prises pour aborder la menace du terrorisme, allant de la lutte contre le financement de l'organisation terroriste à la coopération judiciaire et policière, des normes de sécurité plus sévères pour les conteneurs à la coopération dans les contrôles aux frontières, notamment le transfert des données relatives aux passagers aériens.

L'Union européenne et les États-Unis continueront à agir ensemble pour contribuer à promouvoir un gouvernement responsable et représentatif, l'État de droit, et du respect des droits de l'homme comme priorités stratégiques mais aussi comme nécessité morale.

Un dialogue intensif

Ce programme de coopération ambitieux entre l'Union européenne et les États-Unis dans un grand nombre de domaines nécessite un dialogue intensif. Les sommets annuels tenus entre les présidents de la Commission européenne et le Conseil européen et le Président des États-Unis sont le point culminant d'un dialogue intensif.

Ces sommets sont préparés par un groupe de représentants de haut niveau (SLG) (composé de hauts fonctionnaires de la Commission européenne, la présidence de l'Union européenne, le Secrétariat du Conseil et le Département d'État) chargé de surveiller les travaux effectués dans le cadre du NAT. Le SLG se réunit quatre à six fois par an et établit des rapports pour les dirigeants des sommets sur les résultats obtenus et les nouvelles priorités. Il est soutenu dans son travail par un groupe de travail (Task Force) qui assure la mise en œuvre quotidienne des décisions prises.



Au-delà du dialogue gouvernemental

Les relations entre l'Union européenne et les États-Unis ne se limitent pas seulement à des contacts au niveau gouvernemental; elles concernent également les citoyens. La participation de nos citoyens renforce nos relations, et l'établissement de liens entre les communautés des deux côtés de l'Atlantique est un de nos principaux objectifs. Nous avons encouragé nos députés, professionnels, chercheurs, universitaires, syndicalistes et un grand nombre de groupes de citoyens à renforcer leurs liens avec leurs homologues transatlantiques, à mieux se connaître, à partager leurs expériences sur les défis auxquels ils font face, et à apporter leur propre contribution à la poursuite de nos objectifs partagés.

Comprendre l'Union européenne

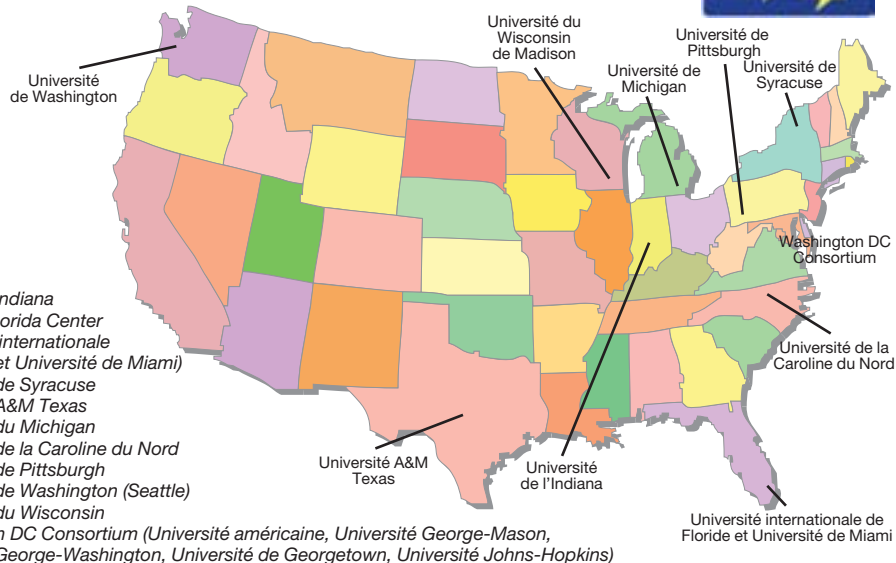
La Commission européenne soutient de nombreuses activités novatrices pour tenter de communiquer avec les citoyens américains et promouvoir la compréhension de l'intégration européenne et une vision partagée de l'avenir de l'Europe. Ces activités comprennent: des activités organisées par l'Union européenne et la communauté des «think tanks» américains pour encourager le débat sur les opinions de l'Union européenne concernant d'importantes questions de politique, et sur les relations entre l'Union européenne et les États-Unis; des actions pour aider les futurs décideurs américains à se familiariser avec l'Union européenne, ses structures et ses politiques; et éveiller l'intérêt des médias, des fonctionnaires locaux, des milieux d'affaires, des législateurs et d'autres personnalités écoutées. Les universités américaines jouent un rôle important dans ce processus.

Partenariat de longue date

Un réseau de centres européens aux États-Unis

En 1998, la Commission a lancé une initiative ambitieuse afin d'établir un réseau de centres européens dans des universités américaines fournissant des informations et un enseignement sur l'Union européenne. Les centres européens ont pour objectifs de sensibiliser les Américains à l'importance politique, économique et culturelle des relations transatlantiques, d'encourager une meilleure compréhension de l'Union européenne et des ses politiques aux États-Unis, de diffuser des informations et de faire connaître les avis de l'Union européenne sur des questions d'intérêt transatlantique au niveau régional.

Vous trouverez des informations détaillées sur les centres d'excellence européens aux Etats-Unis sur le site Internet du réseau (<http://www.unc.edu/euce/>). Les 10 centres d'excellence européens sont implantés dans les universités suivantes:



- Université Indiana
- Miami — Florida Center (Université internationale de Floride et Université de Miami)
- Université de Syracuse
- Université A&M Texas
- Université du Michigan
- Université de la Caroline du Nord
- Université de Pittsburgh
- Université de Washington (Seattle)
- Université du Wisconsin
- Washington DC Consortium (Université américaine, Université George-Mason, Université George-Washington, Université de Georgetown, Université Johns-Hopkins)

Aujourd'hui, la Commission soutient 10 de ces «centres d'excellence de l'Union européenne» dans des universités américaines en reconnaissance de la bonne qualité, de la diversité et de l'étendue de leurs activités d'études sur l'Union européenne. Ces centres encouragent l'étude sur l'Union européenne et les relations entre l'Union européenne et les Etats-Unis par des programmes d'enseignement, la recherche universitaire ainsi que des activités d'ouverture dans leurs communautés locales et régionales.



Partenariat de longue date

Dialogue et société civile transatlantiques

Tout comme le dialogue intergouvernemental sur des sujets tels que l'emploi et la politique de la santé, nous avons encouragé des initiatives rassemblant des acteurs du secteur hors administrations publiques, du secteur des entreprises, du secteur du travail et du secteur non-marchand afin qu'ils débattent de sujets d'intérêt commun. Des conférences transatlantiques ont été organisées pour aborder des questions telles que la santé et la sécurité, la biotechnologie, les consommateurs, les normes de travail internationales, l'organisation du travail, et le rôle des nouvelles technologies dans la promotion des personnes handicapées sur le lieu de travail. Nous avons également encouragé les échanges entre les syndicats des deux côtés de l'Atlantique.

Écouter les milieux d'affaires et les consommateurs

Une importante réussite dans nos efforts pour construire des ponts entre les communautés des deux côtés de l'Atlantique est le Dialogue commercial transatlantique (TABD). Lancé en novembre 1995 à Séville par la Commission européenne et le gouvernement américain, le TABD est aujourd'hui un processus commercial permettant aux chefs d'entreprise des deux côtés de l'Atlantique de développer des recommandations communes sur la politique à mener. Le TABD a pour objectif de promouvoir le commerce transatlantique et d'accroître les opportunités d'investissement en supprimant les obstacles à la conduite efficace des affaires internationales. Chaque année, le TABD réunit plus d'une centaine de chefs d'entreprises européens et américains et des représentants de haut niveau de la Commission européenne ainsi que l'Administration américaine dans une conférence de deux jours qui fournit d'importantes informations aux gouvernements dans un grand nombre de domaines essentiellement liés au commerce. Le TABD se concentre actuellement sur six «questions prioritaires»: la coopération en matière de réglementation, les droits de propriété intellectuelle, les marchés des capitaux, le commerce et la sécurité, l'innovation et le cycle de Doha sous l'égide de l'OMC. Le Dialogue transatlantique des consommateurs (DTAC), lancé en septembre 1998, contribue aux dialogues entre l'Union européenne et les autorités américaines en transmettant les opinions des consommateurs sur des questions de politique d'intérêt public des deux côtés de l'Atlantique.

Liens entre nos législateurs

Le Parlement européen réunit les représentants démocratiquement élus par les 455 millions d'habitants de l'Union européenne, tandis que le Sénat et la Chambre des représentants des États-Unis légifèrent au nom des 291 millions d'Américains. Pour que notre programme conjoint soit une réussite, il est essentiel que nos législateurs participent entièrement à sa formulation. En travaillant ensemble, ils peuvent encourager la compréhension mutuelle et chercher des solutions aux problèmes communs.



Partenariat de longue date

Les membres du Parlement européen et du Congrès américain se réunissent à intervalles réguliers pour échanger leurs opinions sur de nombreuses questions relatives au nouvel agenda transatlantique. La réunion interparlementaire du Parlement européen et du Congrès américains constitue depuis de nombreuses années un des outils de discussion les plus importants entre les législateurs transatlantiques. Le Parlement et le Congrès participent également à des échanges de personnel et au détachement de jeunes diplomates.

Le lancement du Dialogue transatlantique des législateurs (DLT) en janvier 1999 a fourni un nouvel élan aux relations entre les représentants élus. Le DLT a pour objectif de renforcer et d'intensifier les relations interparlementaires. Des législateurs importants des deux côtés de l'Atlantique font partie des membres.

Avenir des relations transatlantiques

Outre ces éléments de coordination et de coopération, les structures de notre dialogue nous fournissent un cadre nous permettant d'aborder nos différences de manière constructive. Un partenariat n'exclut pas les discussions acharnées sur des sujets épineux. Ce qui fait la force de nos relations c'est que même des sujets épineux tels que le changement climatique et les différences d'application du droit humanitaire international, la législation extraterritoriale américaine, ou les différentes approches de la protection des consommateurs sur des questions telles que les denrées alimentaires génétiquement modifiées n'empêchent pas le progrès dans d'autres domaines. Notre but ultime est d'optimiser notre partenariat en le rendant encore plus fructueux et bénéfique mutuellement, d'accroître la prospérité et le bien-être des deux côtés de l'Atlantique et de permettre à l'Union européenne et aux États-Unis de contribuer à la promotion de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité à l'échelle mondiale.

Le saviez-vous...?

En 1954, un premier bureau d'information est établi à Washington. Il est transformé en 1971 en délégation entièrement diplomatique. Celle-ci est divisée en huit sections employant 80 personnes.

Comment contacter la délégation:
Délégation de la Commission européenne aux États-Unis
2300 M Street, NW
Washington DC 20037
Tél.. (1-202) 862 95 00
Fax. (1-202) 429 17 66
Email: relex-delusw-help@cec.eu.int
Internet: <http://www.eurunion.org>



Juin 2006



Relations économiques bilatérales sans équivalent

*Les relations politiques que nous entretenons reposent sur un partenariat économique très puissant.
Le commerce et les investissements sont la base des relations transatlantiques.*

«Le commerce dans les relations transatlantiques», discours prononcé par Peter Mandelson, commissaire européen en charge du commerce, à la Chambre de Commerce américaine, Washington DC, le 11 février 2005

Des relations économiques bilatérales sans équivalent

Puissante intégration économique



L'Union européenne et les Etats-Unis sont chacun le premier partenaire commercial de l'autre (si on considère l'ensemble des biens et des services) et représentent la relation commerciale bilatérale la plus importante du monde: à eux deux, ils totalisent presque 40 % du commerce mondial. Le commerce transatlantique (marchandises et services) avoisine chaque jour 1,7 milliard d'euros. La relation transatlantique influence l'économie mondiale dans son ensemble puisque le principal partenaire commercial et financier de presque tous les autres pays du globe est soit l'Union européenne, soit les États-Unis.

Le volume très important des échanges commerciaux et des investissements bilatéraux illustre le degré élevé d'interdépendance des deux économies. Près d'un quart des échanges commerciaux entre l'Union européenne et les États-Unis se compose de transactions avec des sociétés de placement des deux côtés de l'Atlantique. Nos valeurs de placement mutuelles s'élèvent à 1,5 billion d'euros, générant de l'emploi pour environ 12 à 14 millions de travailleurs.

Échanges commerciaux et investissements bilatéraux

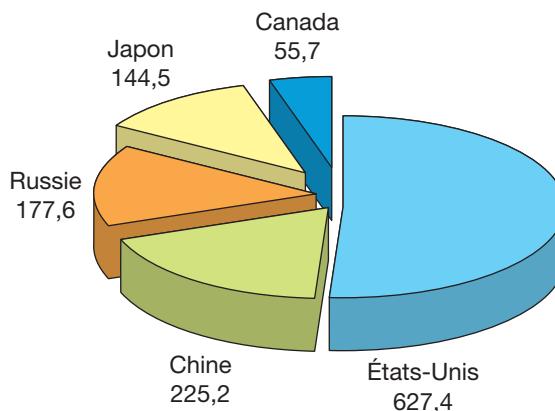
L'Union européenne et les Etats-Unis représentent, l'un pour l'autre, environ un cinquième des échanges commerciaux bilatéraux. Le volume des échanges commerciaux (en considérant l'ensemble des biens et des services) s'est monté à plus de 627 milliards d'euros en 2004.

En 2005, l'UE des vingt-cinq a exporté 250 milliards d'euros de marchandises à destination des Etats-Unis, tandis que les importations se sont élevées à 162,7 milliards d'euros.

Concernant les services, les importations de l'Union européenne en provenance des Etats-Unis se sont élevées à 103 milliards d'euros et les exportations à destination des Etats-Unis à 111,7 milliards d'euros en 2004.

Les relations financières sont encore plus importantes. L'Union européenne et les Etats-Unis constituent, l'un pour l'autre, la plus importante source d'investissements directs à l'étranger (IED). En 2004, l'Union européenne a investi près de 702,9 milliards d'euros aux Etats-Unis et reçu 802 milliards d'euros d'investissements américains; ce qui représente un montant total supérieur à 1,5 billion d'euros. Cela signifie que deux tiers des investissements effectués à l'étranger par des entreprises européennes et américaines vont de l'autre côté de l'Atlantique.

Commerce des marchandises et des services de l'UE avec les Etats-Unis, la Chine, la Russie, le Japon et le Canada (en milliards d'euros) (mars 2006)



Relations économiques bilatérales sans équivalent

L'initiative économique

Après que l'Union européenne et les États-Unis se sont engagés lors du sommet tenu à Dromoland en 2004 à parachever l'intégration économique transatlantique, d'encourager l'innovation et la création d'emplois et de mieux exploiter le potentiel compétitif des deux économies, les deux partenaires ont lancé lors du sommet économique tenu en 2005 «l'initiative visant au renforcement de l'intégration économique et de la croissance transatlantiques». Cette initiative aborde les domaines suivants: la coopération en matière de réglementation, les marchés de capitaux, l'innovation, la sécurité du commerce et du transport, l'efficacité énergétique, les droits de propriété intellectuelle, les investissements, la concurrence, les marchés publics et les services. Un programme de travail détaillé conjoint, destiné à assurer la mise en œuvre efficace de l'initiative et à mesurer les progrès accomplis, a été développé et approuvé lors de la première réunion ministérielle économique informelle de l'Union européenne et des États-Unis qui s'est tenue le 30 novembre 2005 à Bruxelles.

Les économies européennes et américaines continuent de se développer ensemble, au lieu de s'éloigner l'une de l'autre. Et nous contribuerons à l'amélioration des conditions-cadre. Les économies européennes et américaines fonctionnent déjà en grande partie comme une économie transatlantique unique. D'après des experts, la «mondialisation se produit plus rapidement et de façon plus intense entre l'Europe et l'Amérique du Nord qu'entre deux autres continents du globe». En effet, ceci fait partie de notre force et détermine également les défis auxquels nous faisons face ensemble.

Discours prononcé par Günter Verheugen, vice-président de la Commission européenne en charge des entreprises et de l'industrie, auprès de représentants de l'industrie américaine, à Washington DC, le 21 juin 2005



Système commercial multilatéral

Cette relation commerciale bilatérale entre l'Union européenne et les États-Unis doit également être placée dans le contexte multilatéral élargi. Le partenariat entre l'Union européenne et les États-Unis a été une des forces motrices clés du lancement du cycle de négociations commerciales, appelé le Programme de Doha pour le développement, en novembre 2001, dont l'objectif est de poursuivre la libéralisation des échanges tout en assurant l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Bien que le processus ait connu un échec à Cancun en septembre 2003, il a conduit à une période de réflexion sur la scène mondiale. La conférence ministérielle qui s'est tenue à Hong Kong en 2005 a donné un nouvel élan au cycle.

La Communauté européenne reste favorable à un cycle ambitieux. La coopération entre l'Union européenne et les États-Unis concernant le cycle est en cours. Les deux parties souhaitent conclure le Programme de Doha pour le développement (DDA) le plus vite possible. L'Union européenne prescrit des négociations dans les domaines de l'agriculture, des produits industriels, des services, des règles antidumping, des indications géographiques (IG), du développement et du commerce et de l'environnement.

Relations économiques bilatérales sans équivalent

Litiges commerciaux

Malgré un bilan impressionnant dans le domaine de l'intégration économique, de nombreux litiges réels et potentiels entre les deux partenaires transatlantiques font souvent les gros titres. Un grand nombre de ces problèmes surviennent en raison du fait que l'Union européenne et les États-Unis ne sont pas seulement partenaires mais aussi concurrents sur le marché mondial ou en raison des différences existantes dans les systèmes de réglementation et les approches, reflétant les choix sociétaux. Ces problèmes concernent des questions commerciales telles que les hormones de croissance et les désaccords en matière d'OMG, et le subventionnement de grandes industries aéronautiques civiles.

Même si l'impact économique de ces litiges concerne moins de 2 % du volume total des échanges bilatéraux, ils doivent toutefois être gérés. Les deux parties se sont engagées à aborder les obstacles au commerce et aux investissements actuels et futurs sur le marché transatlantique par des voies appropriées, comme par ex. de manière bilatérale ou au moyen du mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Le respect des règles de l'OMC est important pour la crédibilité du système commercial multilatéral.

Coopération en matière de réglementation

Un **dialogue sur les bonnes pratiques en matière de réglementation** a été instauré entre la Commission européenne et le OIRA/OMB américain (Office of Information and Regulatory Affairs, Office of Management and Budget, Executive Office of the President). Il prévoit des discussions entre la Commission européenne et le gouvernement américain sur des questions de politique générale en matière de réglementation, telles que la comparaison des systèmes de réglementation en Europe et aux États-Unis, et les approches d'évaluation des impacts et des risques.

De plus, l'initiative économique lancée en 2005 a mis en place un **forum de coopération à haut niveau en matière de réglementation** pour encourager les régulateurs européens et américains à échanger leurs opinions, à partager leurs expériences et à se connaître. La première réunion a eu lieu à Bruxelles le 26 janvier 2006 et s'est concentrée sur les «bonnes pratiques en matière de réglementation», mettant à profit le dialogue entre l'UE et l'OMB sur les principes de réglementation horizontale, et notamment une discussion sur les différences entre nos systèmes de réglementation, et sur les méthodes d'évaluation des impacts. Une deuxième réunion a eu lieu aux États-Unis en mai 2006 et s'est concentrée sur les «bonnes pratiques en matière de coopération et sur les programmes de travail en matière de réglementation».

Le **dialogue sur la réglementation des marchés financiers** s'est avéré être un mécanisme utile à la gestion des tensions survenant dans les approches contradictoires de la réglementation financière et à la promotion de la convergence en amont sur les principes de réglementation. Des échanges entre les agences de régulation respectives, principalement la Commission européenne, le ministère des Finances américain et la Commission américaine des titres et de la bourse, ont lieu régulièrement, mettant l'accent sur des questions telles que l'introduction de normes comptables internationales communes aux États-Unis ou l'enregistrement obligatoire des cabinets d'audit comptable européens auprès de la Commission américaine de surveillance de la comptabilité des sociétés cotées en bourse.

Sécurité énergétique

La demande globale en pétrole et en gaz est en forte augmentation, mettant la pression sur l'offre et aboutissant à des prix volatiles et élevés. La dépendance à l'égard du pétrole est un sujet très préoccupant pour l'Union européenne. Si les tendances actuelles se maintiennent, les importations de l'Union européenne couvriront 70 % de ses besoins en énergie en 2030, contre 50 % aujourd'hui. Nous partageons ces préoccupations avec les États-Unis dont les importations nettes en énergie en 2030 constitueront 33 % de la consommation d'énergie, contre 29 % en 2004. On estime que les importations nettes en pétrole des États-Unis passeront à 62 % de la demande d'ici 2030. Le Livre vert de la Commission sur une «Stratégie européenne pour l'énergie durable, concurrentielle et sûre», adopté en mars 2006, et sur lequel le Conseil européen s'est basé pour tirer ses conclusions peu après, représente la base d'une nouvelle politique énergétique en Europe. L'énergie est un défi qui ne peut être relevé qu'au niveau mondial. Des investissements considérables sont nécessaires d'un bout à l'autre du système énergétique global afin de satisfaire la demande d'énergie future. Rien qu'en Europe, ceci pourrait représenter plus d'un billion d'euros au cours des 20 prochaines années. Au niveau mondial, la demande pourrait se chiffrer à environ 16 billions de dollars. Ceci concerne aussi bien les réseaux électriques et l'efficacité énergétique que les combustibles.

Relations économiques bilatérales sans équivalent

Je suis fermement convaincu que quelles que soient les mesures que nous prenons pour intensifier l'efficacité énergétique, nous devons le faire en étroite collaboration avec nos partenaires internationaux. L'efficacité énergétique est un sujet qui intéresse tous les pays importateurs d'énergie et elle devrait être intégrée dans notre stratégie globale de sécurité d'approvisionnement énergétique.

Discours d'Andris Piebalgs, commissaire européen en charge de l'énergie, sur l'efficacité énergétique lors d'une conférence internationale à Londres le 2 novembre 2005



Ce défi énergétique demande une réponse à l'échelle planétaire: un nouveau système énergétique, basé sur une collaboration efficace tant avec les producteurs que les consommateurs, et des efforts pour accroître l'efficacité énergétique dans le monde et la production des énergies renouvelables et des combustibles à faible teneur en carbone. La décision de l'Union européenne et des États-Unis lors du sommet en juin 2005 d'intensifier leur collaboration dans le domaine de la sécurité énergétique, de fixer des objectifs plus précis concernant l'efficacité énergétique et d'augmenter la part des énergies de substitution utilisées, est une mesure importante pour aborder la pénurie et le manque de fiabilité des réserves en énergies conventionnelles.

Sécurité des transports

Dans le domaine de la sécurité aérienne, la Communauté européenne et les États-Unis ont négocié un accord bilatéral sur l'acceptation réciproque de résultats d'essais effectués pour obtenir la certification dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile qui remplacera tous les accords existants entre les États membres de l'UE et les États-Unis. Cet accord suit l'entrée en vigueur en 2002 d'une réglementation communautaire sur des règles communes dans le domaine de l'aviation civile et l'établissement d'une Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA).

Il existe également un accord entre la Communauté européenne et les États-Unis sur la reconnaissance mutuelle des certificats de conformité des équipements marins, visant à accroître la convergence des réglementations techniques européennes et américaines relatives aux équipements marins.

Le saviez-vous...?

L'Union européenne et les États-Unis sont chacun le principal partenaire de l'autre dans l'aviation. Une étude menée pour la Commission européenne à la fin de 2002 a estimé qu'un accord créant un espace aérien ouvert générerait environ 17 millions de passagers en plus par année et des privilèges pour les consommateurs dépassant 5 milliards de dollars par année, sans compter les nouveaux emplois des deux côtés de l'Atlantique.

Discours prononcé par Jacques Barrot, vice-président de la Commission européenne en charge des transports, à l'Institut européen, Washington DC, le 22 mars 2005



Relations économiques bilatérales sans équivalent

Protection des consommateurs

La protection des consommateurs pose de plus en plus de problèmes en raison de sa nature transfrontalière. Ces problèmes sont liés à l'accroissement du volume des échanges commerciaux de produits alimentaires et de biens de consommation, aux déplacements et au tourisme ainsi qu'à la vente par correspondance, au commerce électronique et aux escroqueries sur Internet. La Commission collabore étroitement avec le FDA (organisme américain de surveillance des aliments et des médicaments), la FTC (Commission fédérale du commerce) et la CPSC (Commission de sécurité des produits de consommation) sur des questions d'intérêt commun telles que la sécurité alimentaire, l'alimentation et l'obésité, la sécurité des produits de consommation et la coopération internationale dans l'application du droit en matière de protection des consommateurs. De plus, la Commission européenne encourage les activités de dialogue transatlantique des consommateurs (TACD), un forum d'organisations de consommateurs aux États-Unis et dans l'Union européenne qui a été créé pour promouvoir les intérêts des consommateurs aux prises de décision de chaque côté de l'Atlantique.

Enseignement supérieur et formation professionnelle

Les activités éducatives sont essentielles, non seulement pour renforcer les liens entre les jeunes en Europe et aux États-Unis mais aussi pour améliorer nos relations économiques. Lors du sommet UE/États-Unis en juin 2005, des dirigeants ont identifié la coopération en matière d'enseignement comme l'un des outils «pour renforcer les synergies des deux côtés de l'Atlantique puisque nos économies reposent davantage sur la connaissance».

L'accord conclu en 1995 entre l'Union européenne et les États-Unis établissant un programme dans le domaine de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnels a montré qu'il était un excellent outil de coopération et a donc été renouvelé en 2006 pour une durée de huit ans. L'accord a pour objectif d'encourager les activités de coopération novatrices entre les institutions d'enseignement dans l'Union européenne et aux États-Unis, en particulier par des programmes d'études communs fournissant un cadre à la mobilité des étudiants souhaitant passer une partie de leurs études de l'autre côté de l'Atlantique. Ces programmes permettent également d'obtenir des diplômes transatlantiques conjoints.

Les liens entre l'Union européenne et les États-Unis dans l'enseignement ont été renforcés en 2004 par le lancement du programme Erasmus Mundus. Ce programme soutient des cours de master européens, accorde des bourses à des étudiants et des universitaires du monde entier participant à ces cours et soutient la création de partenariats et d'échanges entre des établissements d'enseignement supérieurs de pays tiers.

Coopération spatiale

L'Union européenne développe actuellement une approche cohérente des activités spatiales en faveur de ses politiques économiques, sociales et de développement, en ayant recours au développement technologique auprès de l'Agence spatiale européenne (ESA) et des États membres. L'initiative économique UE/États-Unis résulte de l'intérêt commun que l'Union européenne et les États-Unis ont identifié dans la coopération sur l'usage de technologies spatiales civiles par l'établissement d'un dialogue structuré entre les deux partenaires. La première réunion a eu lieu en mars 2006 et les réunions suivantes seront tenues sur une base annuelle. Le dialogue est conçu pour: améliorer la compréhension mutuelle en matière d'approche des questions de politique spatiale des deux côtés de l'Atlantique et identifier les «bonnes pratiques»; promouvoir la coopération dans des domaines clés tels que l'observation de la terre, la navigation par satellites (Galileo, GPS), la communication électronique, la spatiologie et l'exploration de l'espace, et le soutien aux pays en développement concernant les activités spatiales; et aborder les questions de réglementation pour la création d'un marché transatlantique sans entraves de l'industrie spatiale.



Relations économiques bilatérales sans équivalent

Recherche et développement

L'accord de coopération scientifique et technologique entre l'UE et les États-Unis est entré en vigueur en 1998 et a été renouvelé en 2004. Il constitue un instrument clé dans le développement de la coopération scientifique transatlantique et complète les nombreux arrangements bilatéraux pris avec des États membres particuliers et entre des scientifiques individuels. Cet accord fournit un cadre élargi à la collaboration dans des domaines où l'UE et les États-Unis font de la recherche la plus avancée au monde. Des actions sont entreprises par la mise en oeuvre de dispositions dans les domaines suivants: l'environnement, la métrologie, la science des matériaux (notamment la nanotechnologie), ainsi que les énergies non nucléaires et renouvelables (notamment l'hydrogène). Il existe également un groupe de travail sur la biotechnologie.

Il n'y a pas mieux comme sujet que la science et la recherche pour démontrer à quel point les deux géants économiques dépendent l'un de l'autre! Et pour illustrer la manière dont nos défis communs stimulent non seulement la coopération mais aussi la concurrence, qui, chacune, dynamise l'innovation et les résultats. La coopération dans le domaine de la science et de la recherche entre nos deux continents remonte à longtemps, and has its natural, self-evolving reasons. Nous n'avons simplement pas d'autre choix que de travailler ensemble pour s'attaquer à des préoccupations universelles sans frontières.

«Entre la coopération et la concurrence — La science et la recherche, médiateurs transatlantiques», discours prononcé par Janez Potočnik, commissaire européen en charge de la Science et de la Recherche, à Bruxelles, le 7 mars 2006



Le programme-cadre européen pour la recherche et le développement encourage les activités de collaboration transnationales ouvertes aux scientifiques et aux ingénieurs du monde entier et comprend des bourses permettant à des chercheurs européens de travailler à l'étranger et à des chercheurs de pays tiers de travailler en Europe. Ce système de bourses, appelées les actions Marie Curie, est destiné aux chercheurs travaillant dans tous les domaines scientifiques et technologiques, à différents stades de leurs carrières.

Sous l'égide de l'initiative économique UE/États-Unis, nous mettons l'accent sur la coopération dans le domaine des sciences fondamentales, reconnaissant son importance comme étant un vecteur du progrès et des richesses et le rôle qu'elle peut jouer dans l'évocation des problèmes mondiaux. Une série de conférences transatlantiques sur «L'avenir de la science et du développement technologique» a démarré en janvier 2006. Ces ateliers de réflexions informels, impliquant des scientifiques de haut niveau et des décideurs européens et américains, visent à promouvoir l'évaluation conjointe des besoins et des développements dans les domaines scientifiques et technologiques émergents, et la compréhension mutuelle de leurs implications sociétales et politiques.

Toutes ces activités contribuent au renforcement des liens scientifiques entre l'UE et les États-Unis. En outre, certaines initiatives multilatérales (dans des domaines comme l'observation de la terre et les technologies de l'hydrogène et des piles à combustible) voient l'UE et les États-Unis unir leurs forces pour déployer des efforts de coordination considérables au niveau international impliquant plusieurs autres partenaires.

Jun 2006



Unis par des valeurs

L'Union européenne et les Etats-Unis sont convaincus que la promotion d'un gouvernement responsable et représentatif, l'État de droit, et du respect des droits de l'homme garanti dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, sont une priorité stratégique tout comme une nécessité morale. Nous continuerons à travailler ensemble pour développer ces priorités dans le monde.

«Démocratie, liberté et droits de l'homme», déclaration proclamée lors du sommet UE/États-Unis, à Washington DC, le 20 juin 2005

Unis par des valeurs



Il peut être parfois difficile de définir des valeurs, et malgré tout elles régissent les comportements et les buts, les priorités et les actions. Les États membres de l'UE maintiennent que la démocratie est la meilleure forme de gouvernement et par conséquent l'UE soutient les sociétés pluralistes fondées sur le respect des droits à la liberté d'expression, de religion et de pensée. Elle soutient l'État de droit qui s'exprime par des processus démocratiques et qui est mis en œuvre par des juridictions indépendantes. Elle respecte et défend les droits de l'homme, au sein de ses États membres et dans le monde, et notamment les droits des minorités et des groupes ethniques. Elle soutient les économies de marché où le développement et la croissance sont gérés par le secteur privé et aidés par les gouvernements.

Les États membres de l'Union européenne (représentant plus de 450 millions de personnes parlant bien plus de langues que les 20 langues officielles de l'UE) sont unis par ces valeurs fondamentales sur lesquelles un demi siècle de stabilité, de paix et de prospérité a reposé. Elles ont renforcé la position de l'Europe dans le monde et ont servi de modèle aux autres nations.

L'Union européenne maintient que les nations prospères sont tenues d'aider les pays moins développés à partager les privilèges de l'intégration dans l'économie mondiale. Elle est convaincue que le dialogue entre les nations et le multilatéralisme sont les meilleurs instruments pour résoudre les problèmes mondiaux.

C'est le partage des valeurs fondamentales entre l'Union européenne et les Etats-Unis qui fait de nous des partenaires puissants sur la scène internationale. L'Union européenne et les États-Unis fournissent conjointement presque 80 % de l'aide au développement dans le monde. En étant unis, ils peuvent être encore plus persuasifs pour convaincre les autres pays de développer des solutions et des approches communes, correspondant aux valeurs partagées, aux nombreux problèmes sérieux auxquels est confrontée la communauté mondiale.

Comme tous les partenaires, l'Union européenne et les États-Unis ne sont pas toujours d'accord mais dans la plupart des cas, ces désaccords concernent plus la tactique que les valeurs sur lesquelles repose leur partenariat en cours.

Démocratie et droits de l'homme

Depuis le début de l'intégration européenne, la démocratie est une condition préalable à l'adhésion. La perspective d'adhésion à l'UE a permis de faciliter le passage au principe démocratique à de nombreux pays européens avant leur adhésion à l'Union européenne. Le principe des droits de l'homme a d'abord été défini au niveau européen par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales adoptée en 1950 par le Conseil de l'Europe, une organisation constituée de plus de 40 États membres. Il a ensuite été développé dans la propre Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne proclamée en décembre 2000 à Nice. La Charte réunit pour la première fois tous les droits personnels, civils, politiques, économiques et sociaux défendus par l'Union européenne dans un texte unique. Elle ne se contente pas seulement de redéfinir les droits de l'homme universels mais aborde également des sujets d'actualité comme la bioéthique et la protection des données personnelles.

L'Union européenne a également créé divers instruments de soutien pour défendre la démocratie et les droits de l'homme dans le monde et en Europe. L'observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, qui fournit des informations à la Communauté et aux États membres, deviendra l'Agence européenne des droits fondamentaux en 2007.

Unis par des valeurs

Le saviez-vous...?

... les jalons de la défense des droits de l'homme en Europe?

La **Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales**, adoptée en 1950, a défini les principes fondamentaux que les 40 États membres du Conseil de l'Europe doivent respecter. Le **Traité sur l'Union européenne** (traité de Maastricht), entré en vigueur en 1993, constitue la première adoption fondée sur un traité de la Convention du Conseil de l'Europe. En 2000, le Conseil européen proclame la **Charte des droits fondamentaux**, réaffirmant les droits civiques, politiques, économiques et sociaux des citoyens et des résidents européens, et en 2005 l'Union européenne propose de transformer et de développer le mandat de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (établi en 1998) en une **Agence européenne des droits fondamentaux**.

Nous avons assisté au développement d'un réflexe de coopération avec les États-Unis dans notre dialogue sur la défense de la démocratie, aussi bien à long terme que dans un avenir plus proche. Des échanges intenses ont lieu dans des pays du Moyen-Orient, d'Europe centrale, d'Afrique et d'Asie. Dans chaque cas, la nature et le niveau de notre dialogue varient, allant des échanges politiques à haut niveau aux échanges interbureaux et à la coopération sur le terrain pour assurer la cohérence des programmes d'aide. Nous sommes convaincus de l'importance et de la portée que peuvent avoir des messages politiques identiques.

Multilatéralisme efficace

Pour nous, cela signifie au fond que nous arriverons mieux à faire face aux défis ensemble que seuls. Ce principe réside au cœur du fondement de l'Union européenne, mais dans une certaine mesure aussi des États-Unis. Dans un monde marqué par les menaces et les défis, les marchés et les médias, notre sécurité et notre prospérité dépendent toujours plus d'un système multilatéral efficace.

Discours prononcé par Madame Dr. Benita Ferrero-Waldner, commissaire européen en charge des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, sur le multilatéralisme efficace, au Centre d'études sur l'Union européenne, Université de New York, le 15 septembre 2005



Les valeurs fondamentales de l'Union européenne sont la base de nos relations avec le reste du monde. L'Union européenne reconnaît que les valeurs sont un sujet sur lequel les sociétés peuvent, de manière légitime, avoir des opinions différentes, par exemple en accordant une importance plus ou moins grande au rôle des normes dans les domaines de la science, du travail et de l'environnement dans la définition de leur politique.

Unis par des valeurs

L'Union européenne s'est engagée à réaliser ses objectifs en politique étrangère de manière diplomatique, c'est-à-dire uniquement grâce à ses arguments et ses idées. Les sanctions économiques et les opérations militaires sont envisagées uniquement en dernier ressort et doivent être utilisées uniquement lorsque les arguments diplomatiques sont épuisés. Le multilatéralisme réside au cœur de la politique étrangère de l'Union européenne.

1. Dans son soutien à la démocratie, l'Union européenne apporte une aide directe aux pays passant d'un régime autoritaire à un régime démocratique. Elle soutient les démocraties émergentes à développer de bonnes procédures de gouvernance, soutient la promotion des sociétés civiles et s'investit activement pour assurer des élections libres et équitables.
2. Pour promouvoir et défendre les droits de l'homme dans le monde, l'Union européenne inclut depuis 1992 une clause relative aux droits de l'homme dans tous ses accords commerciaux et de coopération qu'elle conclut avec des pays tiers, accords qui pour la plupart fournissent une aide et un accès préférentiel aux marchés de l'Union européenne, ainsi qu'un dialogue politique régulier et la résolution des conflits. Le non respect de cette clause peut entraîner une suspension de l'aide communautaire ou de l'accès préférentiel aux marchés de l'UE.
3. Dans la promotion du développement durable, la capacité de l'UE à rallier le monde autour d'un consensus sur un plan d'action solide repose d'abord sur sa capacité de mettre en œuvre des politiques viables sur son territoire. L'Union européenne, par exemple, respecte strictement ses engagements définis dans le protocole de Kyoto.

L'Europe, de par sa diversité géographique, ethnique, culturelle, religieuse et linguistique, constitue un microcosme de la communauté mondiale. Son demi-siècle d'expérience dans le partage de la souveraineté pour poursuivre des intérêts communs tout en respectant les différences constitue une base solide pour l'utilisation des instruments de diplomatie et de négociation afin de traiter avec la communauté internationale.

L'Union européenne et la peine de mort

L'Union européenne s'oppose à la peine de mort dans tous les cas et dans tous les pays, une attitude ancrée dans la dignité humaine et l'inviolabilité de la personne, quel que soit le crime commis.

L'Union européenne agit en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort et soulève le problème dans le dialogue politique avec tous les pays où la peine de mort existe encore, notamment les États-Unis. L'Union européenne présente des démarches spécifiques dans des cas individuels où l'exécution de la peine de mort ne respecte pas les normes minimales, par exemple lorsqu'il s'agit d'un mineur ou d'une personne handicapée mentale. L'Union européenne collabore également avec des organisations multilatérales, notamment la Commission des droits de l'homme et prochainement le Conseil des droits de l'homme qui œuvre pour mettre fin à la peine de mort.



L'abolition de la peine de mort est une condition sine qua non pour tous les pays souhaitant adhérer à l'Union européenne qui doit être signée dans le Protocole n° 6 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH).

L'Union européenne n'extrade aucun individu vers un pays où la peine de mort pourrait être appliquée pour le crime qu'il a commis. L'Union européenne et les États-Unis ont signé un accord d'extradition selon lequel les États-Unis renoncent à appliquer la peine de mort pour tout individu qui se trouve en Europe et qui est recherché par les autorités américaines.

Respect des droits de l'homme

Même si l'Union européenne peut se prévaloir d'une situation des droits de l'homme satisfaisante, elle reconnaît qu'il reste encore beaucoup à faire. Elle tient particulièrement à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et la discrimination à l'encontre des minorités et des femmes dans l'Union européenne et s'intéresse de près aux droits de l'homme dans le domaine de l'asile et des migrations, où elle a déployé des efforts considérables en créant par exemple un Fonds européen pour les réfugiés pour soutenir les personnes déplacées, et en mettant en place des programmes transfrontaliers avec la police, les autorités judiciaires et répressives locales afin de stopper la traite illégale et l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants.

Unis par des valeurs

Le saviez-vous...?

... que les missions d'observation électorale sont un important instrument de l'UE pour défendre la démocratie?

L'Union européenne est convaincue que de véritables élections constituent une base essentielle au développement durable et au principe démocratique, et que des actions défendant le droit de participer à de véritables élections peuvent contribuer largement à la paix, à la sécurité et à la prévention des conflits. L'observation électorale de l'UE est fondée sur les principes d'indépendance, d'impartialité, de transparence, d'observation à long terme et de professionnalisme. Les missions d'observation électorale (MOE) n'ont pas seulement la tâche ambitieuse d'observer les élections et d'établir des rapports, elles accroissent aussi la transparence du processus et la confiance des électeurs. Elles peuvent servir de mécanisme pour prévenir les conflits en fournissant une évaluation impartiale sur le processus électoral, en désamorçant les tensions et, par leur présence, décourager ou dénoncer les escroqueries.

L'Union européenne joue un rôle actif dans l'observation électorale depuis 1993 et a effectué environ 8 à 10 MOE chaque année pour une enveloppe financière de 13 millions d'euros par année. En 2005 et 2006, le nombre de MOE est passé à 13 pour une enveloppe financière d'environ 27 millions d'euros par année.

Concernant la promotion du respect des droits de l'homme, l'Union européenne met l'accent sur les activités spécifiques suivantes:

- Renforcer la démocratie, la bonne gouvernance et l'État de droit en préconisant le pluralisme politique, des élections libres et la libéralisation des médias, l'indépendance des systèmes judiciaires et le renforcement du rôle des sociétés civiles;
- Lutter contre la torture et toute autre forme de traitement inhumain par des mesures préventives telles que la formation policière et militaire et des programmes éducatifs, et en poursuivant ceux qui emploient des mesures répressives, notamment devant les tribunaux internationaux;
- Lutter contre le racisme, la xénophobie et la discrimination fondée sur le sexe, la religion, la race, l'origine ethnique, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle;
- Promouvoir l'égalité des genres et les droits des enfants dans le monde, notamment en oeuvrant pour mettre fin au travail des enfants et en protégeant les enfants vivant dans des zones de conflits;
- Lutter contre la traite des êtres humains;
- Envoyer des missions d'observation électorale dans des pays tiers pour accroître la confiance du pays dans le processus électoral, dissuader la fraude, renforcer le respect des droits de l'homme et fournir des évaluations impartiales;
- Aider les organisations mondiales engagées dans la défense des droits de l'homme, telles que le Comité international de la Croix Rouge, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations non gouvernementales;
- Soutenir la Cour pénale internationale (CPI). L'Union européenne est convaincue que la création de la CPI est un accomplissement important qui renforcera l'État de droit, supprimera l'impunité à ceux qui ont commis des atrocités, et promouvra la paix et la justice dans le monde.

Juin 2006



Justice, liberté et sécurité

La coopération avec les États-Unis occupe une place prépondérante dans la stratégie concernant nos relations extérieures, nos sociétés étant fondées sur des valeurs communes telles que la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le partenariat transatlantique pour la sécurité a un long passé et restera un volet de notre politique. En travaillant de concert avec nos partenaires transatlantiques, nous ferons tout notre possible pour empêcher les terroristes d'opérer.

Franco Frattini, vice-président de la Commission européenne en charge de la justice, de la liberté et de la sécurité, et la dimension interne et externe de la lutte contre le terrorisme, Quatrième Congrès sur la Défense européenne, Berlin, 28 novembre 2005

Justice, liberté et sécurité

Coopération dans les domaines du contre-terrorisme et de la justice ainsi que des affaires intérieures

Le traité d'Amsterdam sur l'Union européenne (UE), entré en vigueur le 1^{er} mai 1999, prévoit le maintien de l'Union en tant qu'espace de liberté, de sécurité et de justice au sein duquel est assurée la libre circulation des personnes en liaison avec des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures, d'asile, d'immigration ainsi que de prévention de la criminalité et de lutte contre ce phénomène.



Le Conseil européen de Tampere a adopté en octobre 1999 un programme ambitieux pour améliorer la protection des personnes dans l'exercice de leurs droits fondamentaux, développer un système intégré de gestion des frontières et une politique des visas, promouvoir une politique commune de gestion des flux migratoires, développer une politique européenne commune en matière d'asile, promouvoir la cohérence dans la justice pénale, renforcer l'efficacité de l'action policière et douanière, promouvoir une action renforcée pour prévenir la criminalité et développer une mobilisation multidisciplinaire pour lutter contre la drogue.

Le programme a également identifié l'«action pour prévenir et lutter contre le terrorisme» comme étant une priorité clé. Mais les attentats terroristes commis à New York et Washington en 2001, à Madrid en 2004 et à Londres en 2005 ont enseigné, de manière violente, aux démocraties des deux côtés de l'Atlantique qu'elles étaient vulnérables. Les Européens ont compris que cette nouvelle tension terroriste virulente exigeait une stratégie plus large et plus globale. Dans un plan d'action élaboré juste 10 jours après le 11 septembre 2001, l'Union européenne a exprimé sa solidarité envers les États-Unis et a exigé une plus

Justice, liberté et sécurité

grande coopération parmi ses États membres et dans le cadre multilatéral. Depuis 2001, l'Union européenne a bâti steady on that foundation en développant une campagne qui présente de nombreux aspects pour contrecarrer le terrorisme. L'UE a adopté une stratégie révisée pour lutter contre le terrorisme en décembre 2005. Cette stratégie comprend des mesures de prévention, de défense, de poursuite et de réaction contre les menaces terroristes.

Je crois profondément au rêve européen, et à notre capacité de promouvoir la démocratie, la liberté et la justice dans le monde. Mais nous n'y arriverons que si nous continuons à collaborer étroitement avec notre partenaire le plus proche et le plus naturel, les États-Unis.

Madame Dr. Benita Ferrero-Waldner, commissaire européen en charge des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, Centre d'études sur l'Union européenne, Université de New York, 15 septembre 2005



L'Union européenne est consciente que le développement d'un espace de liberté, de sécurité et de justice au sein de l'Union ne peut réussir que s'il repose sur un partenariat avec des pays tiers. C'est pourquoi elle a adopté en décembre 2005 une stratégie pour la dimension externe de l'espace de liberté, de justice et de sécurité permettant de faire face à la menace et aux défis liés que représentent le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption et la drogue ainsi que les flux migratoires. Elle défend le respect des droits de l'homme, l'État de droit et les engagements internationaux, promeut les capacités et la coopération dans le domaine judiciaire et de l'application des lois et soutient les approches multilatérales pour renforcer les politiques dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice. Le partenariat avec les États-Unis fait partie intégrante de cette stratégie.

Valeurs partagées, action commune

La menace du terrorisme à l'échelle planétaire a révélé la profondeur des valeurs et des intérêts communs que partagent les Européens et les Américains, comme nulle autre question depuis la Guerre froide. La coopération transatlantique est puissante et continue à s'affermir. Les sujets suivants font partie des mesures clés sur lesquelles l'Union européenne et les États-Unis travaillent en étroite collaboration.

- **Extradition et entraide judiciaire:** l'Union européenne et les États-Unis ont conclu des accords sur l'extradition et l'entraide judiciaire qui accéléreront les procédures d'extradition par des contacts directs entre les institutions américaines et européennes. L'extradition sera possible pour plus de délits et les autorités auront accès à des comptes bancaires outre-Atlantique pour enquêter sur des crimes graves. Des groupes d'enquête européens et américains conjoints peuvent être créés dans ce but.
- **Sécurité des transports:** l'Union européenne et les États-Unis ont considérablement amélioré la sécurité des transports aériens et marins transatlantiques, notamment en signant des accords sur le transfert de données PNR (dossiers passagers) par des transporteurs aériens au bureau des douanes et de la protection des frontières du ministère américain de la sécurité intérieure (CBP) ainsi qu'en élargissant la coopération douanière pour couvrir la sécurité des conteneurs.



Justice, liberté et sécurité

- **Sécurité des documents de voyage:** l'Union européenne et les Etats-Unis se consultent actuellement sur l'adoption de passeports sûrs intégrant des données biométriques comme par exemple une photo de face. Tous les États membres commenceront à remettre des passeports biométriques d'ici au 28 août 2006. Les États-Unis espèrent remettre leurs passeports électroniques contenant des identifiants biométriques d'ici la fin de 2006.
- **Réciprocité en matière d'exemption de visa:** tous les citoyens américains sont autorisés à pénétrer sur le territoire de la Communauté européenne sans visa pour un séjour d'affaires ou touristique. Mais 10 États membres (*) ne jouissent pas de droits réciproques pour pénétrer sur le territoire américain sans visa. L'Union européenne vise actuellement à instaurer la réciprocité à l'égard des citoyens des 25 États membres.
- **Normalisation mondiale:** l'Union européenne et les États-Unis ont travaillé ensemble à l'établissement de normes de sécurité mondiales telles que le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires de l'Organisation maritime internationale (OMI). Des efforts sont actuellement réalisés dans les domaines des dossiers passagers et de la sécurité en vol à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de la sécurité des conteneurs et des dispositifs de scellement à l'Organisation mondiale des douanes (OMD).
- **Partage d'informations:** Europol et des services répressifs américains ont signé deux accords sur le partage des renseignements et des données personnelles.
- **Blocage du financement d'activités terroristes:** les mesures prises par l'Union européenne et les États-Unis pour empêcher le financement d'activités terroristes, notamment le blocage de capitaux douteux, sont en place depuis des années. Aujourd'hui, ces mesures sont renforcées de plusieurs manières, notamment par un examen plus rigoureux des systèmes de transfert alternatifs, des virements électroniques et des flux monétaires transfrontaliers.
- **Coopération judiciaire:** Un dialogue régulier s'est instauré entre Eurojust (organe de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière de criminalité) et le Département de justice américain.



Le programme global pour la future coopération est désormais établi dans la déclaration conjointe de l'Union européenne et des Etats-Unis sur la lutte contre le terrorisme adoptée en juin 2004 lors du sommet UE/Etats-Unis à Dromoland Castle en Irlande. Les partenaires transatlantiques ont beaucoup appris en travaillant ensemble ces dernières années. Des mécanismes de dialogue et de consultation sont désormais établis entre Washington et Bruxelles, permettant des discussions anticipées sur des sujets qui pourraient entraîner des problèmes politiques ou économiques au sein de l'Union européenne ou aux Etats-Unis avant que des actions

soient prises ou que des initiatives soient finalisées.



Un thème consistant dans les politiques européennes en matière de contre-terrorisme est la nécessité de lutter contre la menace terroriste d'une manière détaillée. Il est également essentiel de comprendre les causes premières du terrorisme et de les aborder efficacement et avec des ressources suffisantes. Si on ne le fait pas, les terroristes n'auront aucune difficulté à faire de nouvelles recrues.

Les efforts de l'Union européenne pour aborder les facteurs contribuant au terrorisme comprennent le soutien aux institutions démocratiques, le développement économique, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des systèmes éducatifs dans les pays en développement à travers le monde. Cette tâche importante est entreprise par les programmes d'aide extérieure de l'Union européenne. Cette dernière est responsable de 55 % de l'aide publique au développement à l'échelle mondiale.

L'aide au développement de l'Union européenne a un impact positif dans les communautés où opèrent des groupes terroristes. Elle peut éroder le soutien auprès de ces réseaux et mouvements en réduisant la pauvreté, en encourageant la réforme agraire, les droits des minorités et la bonne gouvernance, en luttant contre la corruption et en soutenant des opérations d'après-conflit. Elle promeut le développement politique et social participatif au niveau de base. L'aide extérieure de l'Union européenne permet également de bloquer les fonds provenant d'organisations extrémistes utilisés par des terroristes pour renforcer leur influence, faire des recrues et répandre des opinions et des idéologies extrémistes.

(*) Les 10 États membres sont: la République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Grèce et la Slovaquie.

Justice, liberté et sécurité

Lutte contre le terrorisme, défense des droits de l'homme

L'Union européenne et les États-Unis partagent la conviction que la lutte contre le terrorisme doit être ancrée dans un cadre juridique garantissant le respect des droits fondamentaux de l'homme et le droit humanitaire international et fondé sur les principes de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'État de droit. Malgré les valeurs communes sur lesquelles repose la coopération entre l'Union européenne et les États-Unis dans la lutte contre le terrorisme et d'autres activités criminelles internationales, quelques différences existent encore entre nous. Quelques-unes de ces différences se rapportent aux différentes positions envers les aspects de la législation nationale comme par exemple l'application permanente de la peine de mort aux États-Unis (l'Union européenne s'est engagée à oeuvrer en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort). L'Union européenne et les États-Unis ne sont également pas d'accord sur leur manière d'interpréter certains aspects du droit humanitaire international. L'adoption de l'amendement McCain au projet de loi de finances de la défense 2006, qui proscribit officiellement tout traitement cruel, inhumain et dégradant, a été une étape positive dans une perspective de l'Union européenne. En outre, il y a eu des cas individuels d'infraction comme ceux dans la prison d'Abu Ghraib près de Bagdad, qui ont été condamnés par les États-Unis et l'Union européenne. Des consultations entre l'Union européenne et les États-Unis ont occasionné des discussions franches sur des sujets comprenant le traitement et la situation des détenus à la base américaine de Guantánamo Bay, Cuba, et des «redditions extraordinaires» de personnes suspectées de terrorisme dans d'autres pays.

Le saviez-vous...?

91 % des citoyens européens pensent que c'est à l'Union européenne, et non pas aux gouvernements nationaux, de prendre des décisions concernant la lutte anti-terrorisme.

Source: Eurobaromètre.

La lutte anti-drogue

L'abus de drogues et le trafic de drogues illicites sont des phénomènes mondiaux qui menacent la santé et la stabilité sociale. Ils occasionnent la mort, la maladie, le crime et la corruption. Des millions de personnes se droguent des deux côtés de l'Atlantique. Les recettes provenant des trafics de drogue ont attisé le fléchissement des structures de l'État dans plusieurs pays producteurs de drogue. Ces activités ébranlent aussi bien l'État de droit que l'ordre social lui-même.

La stratégie anti-drogue de l'Union européenne pour la période 2005–2012, approuvée en 2004, a pour objectif de prévenir et de réduire la consommation de drogue et la toxicomanie au sein de l'Union européenne mais aussi le trafic et l'offre de drogues illégales en dehors du territoire de l'Union européenne. La coopération entre l'Union européenne et les États-Unis s'est concentrée sur certains domaines clés de production, notamment l'Afghanistan, et sur des itinéraires clés utilisés pour le trafic de drogue comme les Balkans. Des activités parallèles réalisées par l'Union européenne et les États-Unis comprennent une aide aux pays tiers pour éliminer les récoltes et des mesures de substitution, le développement de sources de revenu alternatives pour les producteurs de narcotiques, et le renforcement de la police locale et des forces de sécurité frontalières. De plus, la Communauté européenne et les États-Unis continuent d'oeuvrer pour la mise en œuvre de l'accord signé par l'Union européenne et les États-Unis en 1997 pour prévenir le détournement de substances chimiques utilisées fréquemment dans la production illicite de narcotiques.

Jun 2006





Coopération en matière de politique étrangère

L'Europe a besoin des États-Unis et vice-versa. Si nous sommes unanimes, nous surmonterons tous les défis. Si nous sommes unanimes, alors notre partenariat est vraiment indispensable.

Discours prononcé par José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, à l'Université de Georgetown, Washington DC, le 9 février 2006

Coopération en matière de politique étrangère

L'ampleur croissante de la coopération transatlantique en matière de politique étrangère a été l'un des développements les plus frappants ces dernières années.

La communication renforcée entre l'Union européenne et les États-Unis a joué un rôle essentiel dans le développement d'une compréhension plus profonde de nos positions respectives sur la politique et d'une meilleure coordination de nos activités. La Déclaration transatlantique (1990) avait introduit des « dialogues politiques structurés » permettant à l'Union européenne et aux États-Unis de discuter d'un grand nombre de thèmes régionaux et horizontaux dans le domaine des relations extérieures. Pourtant, ces dernières années, des contacts ad hoc plus informels et plus opérationnels ont été développés. Ils ont permis une compréhension plus détaillée de nos priorités et de nos politiques respectives, anticipé les problèmes potentiels et amélioré la coordination de la planification politique et de l'aide.

Nous avons besoin d'une Europe active au niveau international, une Europe qui assume ses responsabilités sur la scène mondiale, une Europe qui établit une politique étrangère plus forte pour garantir la paix et la sécurité des personnes.

L'Europe n'a pas d'autre choix que d'être un acteur mondial: ceci doit faire partie de la nouvelle «Euro-vision» politique.

Discours prononcé par Madame Dr. Benita Ferrero-Waldner, commissaire européen en charge des relations extérieures et de la politique de voisinage, lors de l'inauguration du bâtiment Berta-von-Suttner, à Bruxelles, le 8 mars 2006



Les Balkans

Suite à la conclusion des accords de paix de Dayton en 1995, l'Union européenne a travaillé aux côtés des États-Unis pour octroyer une aide humanitaire d'urgence, notamment par des activités de déminage et de reconstruction telles que la reconstruction d'écoles, d'hôpitaux, de routes et d'autres infrastructures. Elle a également encouragé la réconciliation politique et facilité le retour des réfugiés. Depuis 1991, l'Union européenne a apporté une aide de plus de 7 milliards d'euros aux Balkans occidentaux, en plus des contributions bilatérales de ses États membres. L'aide communautaire vise actuellement à la création d'institutions publiques, au renforcement de l'économie des Balkans, à l'amélioration des systèmes politiques et juridiques, à l'indépendance des médias, à l'aide au retour des réfugiés et à la défense du respect des droits de l'homme. Le processus de stabilisation et d'association de l'Union européenne fournit un soutien et encourage la réforme dans un cadre pouvant mener à une éventuelle adhésion à l'Union européenne.

Le conflit dans les Balkans a donné un nouvel élan au développement de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne et à la création d'instruments civils et militaires pour prévenir et résoudre les prochaines crises. L'Union européenne a entrepris de nombreuses opérations militaires et policières en Bosnie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. En décembre 2004, l'Union européenne, avec le soutien des Nations unies, a pris le relais dans la mission de maintien de la paix de l'OTAN en Bosnie. La plus grande opération lancée par l'Union européenne à ce jour implique 7 000 troupes de 33 pays, dont 22 États membres.

Coopération en matière de politique étrangère

Depuis le début de la crise, l'Union européenne joue un rôle de premier plan dans la reconstruction du Kosovo. Elle est de loin la première source d'aide accordée au Kosovo. Depuis 1999, la contribution communautaire totalise 1,6 milliard d'euros. Les principales priorités sont la **stabilisation démocratique, la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement des institutions, ainsi que le développement économique et social**. L'Agence européenne pour la reconstruction gère ces programmes. La Communauté européenne a consacré une somme de 59,5 millions d'euros en 2005 et affecté un montant de 54,5 millions d'euros pour 2006. De plus, en finançant le quatrième pilier de la Mission des Nations unies au Kosovo (MINUK), l'Union européenne soutient la revitalisation du tissu économique au Kosovo et assure la création d'une économie de marché ouverte et moderne.

En devenant un acteur international plus puissant et plus compétent, nous serons un meilleur partenaire pour les États-Unis. Les Balkans en sont un exemple typique. Grâce à nos efforts concertés avec les États-Unis et l'OTAN, nous avons assuré qu'aucun conflit majeur ne menace la stabilité de la région.

Discours prononcé par Javier Solana, Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, sur «le rôle international de l'Europe», à Bratislava, le 9 novembre 2005



Afghanistan

Depuis la chute des Talibans en 2001, l'Union européenne et les États-Unis sont les principaux contributeurs pour l'aide humanitaire et l'assistance à la reconstruction en Afghanistan. L'Union européenne s'est engagée à octroyer une enveloppe de 2,2 milliards d'euros pour la période 2004–2006. Sur les 25 États membres, 23 participent à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) sous mandat des Nations unies qui aide le gouvernement afghan à assurer la sécurité à Kabul et dans les environs. Plusieurs États membres de l'Union européenne affectent des troupes aux forces de la coalition dirigée par les États-Unis engagées dans l'opération «Liberté immuable» qui maintient les opérations anti-terrorisme tout comme la formation de l'armée et de la police afghanes.

L'aide communautaire en Afghanistan couvre la santé, le redressement en zone rurale, l'infrastructure et la réforme de l'administration publique. L'Union européenne participe aux activités de déminage, à la création

Coopération en matière de politique étrangère

d'une société civile, à la défense des droits de l'homme et au soutien des élections. Elle contribue également à la lutte contre le trafic de drogue en Afghanistan, qui génère plus de 80 % de la production mondiale d'héroïne, dont une grande partie se retrouve en Europe. L'Union européenne s'investit activement pour aider les paysans à renoncer à la culture du pavot somnifère et à trouver d'autres moyens de subsistance.

La Méditerranée et le Moyen-Orient

L'Union européenne contribue depuis longtemps aux efforts pour garantir la paix, la prospérité et la stabilité dans la région méditerranéenne. Le processus de Barcelone, lancé en 1995, réunit les États membres et leurs voisins du bassin méditerranéen. Dans le cadre du processus de Barcelone, le soutien financier de l'Union européenne, sous forme d'aides non remboursables et de prêts, atteint près de 3 milliards d'euros par an pour garantir la bonne gouvernance, l'État de droit, le développement de la société civile, l'efficacité des politiques sociales, éducatives et environnementales, et le soutien aux entrepreneurs locaux et à l'intégration régionale. Ce programme a été repris par le Forum pour l'avenir du G8 dans lequel l'Union européenne, les États-Unis et d'autres partenaires internationaux clés s'efforcent de promouvoir des stratégies de renforcement parallèle et mutuel dans la région méditerranéenne et au Moyen-Orient élargi.

L'Union européenne et les États-Unis ont coordonné étroitement leurs efforts pour soutenir les processus démocratiques en Égypte et au Liban. Nous avons également maintenu des contacts étroits avec la Libye pour l'encourager dans ses efforts à réintégrer la communauté internationale.

Membre du Quartette international (avec les États-Unis, l'ONU et la Russie), qui a élaboré la Feuille de route (plan de paix au Moyen-Orient), l'Union européenne contribue directement aux efforts déployés pour mettre fin au conflit israélo-palestinien. L'Union européenne est le principal donateur dans le processus de paix et dans les préparatifs à la création d'un État palestinien ainsi que le principal partenaire commercial d'Israël.

L'Union européenne octroie à l'Irak une aide humanitaire, une assistance à la reconstruction et à la transition politique. Elle a assuré le financement d'une aide pour rétablir les services publics de base comme l'éducation, la santé et l'assainissement, a soutenu les processus électoraux et œuvre pour renforcer les institutions démocratiques. En février

2005, l'Union européenne a lancé EUJUST LEX, une mission intégrée «État de droit» de l'Union européenne pour l'Iraq dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), chargée de former plus de 500 juges, magistrats, fonctionnaires de police et pénitentiaires et 250 enquêteurs et fonctionnaires de police pendant une période d'une année. En juillet 2005, l'Union européenne et les États-Unis ont parrainé conjointement une conférence internationale sur l'avenir de l'Iraq à laquelle plus de 80 pays se sont engagés à soutenir la reconstruction physique et politique d'un Irak démocratique.



Afrique

L'Union européenne est au centre des efforts déployés par la communauté internationale pour aider les gouvernements africains à lutter contre les menaces inextricablement liées de la pauvreté, des maladies, de la corruption et du conflit interne et transfrontalier. L'Union européenne et ses États membres fournissent 55 % de l'aide au développement outre-mer à l'Afrique subsaharienne. L'Union européenne et les États-Unis se sont engagés à renforcer la capacité des organismes régionaux comme l'Union africaine. Nous entreprenons également des projets pour encourager l'intégration économique régionale.

En réponse au conflit qui a éclaté en République démocratique du Congo (RDC) en juin 2003, l'Union européenne a lancé son premier déploiement militaire en dehors du continent européen, impliquant 2 000 troupes de maintien de la paix de six États membres et d'Afrique du Sud, du Brésil et du Canada. Entre-temps, l'Union européenne a lancé d'autres missions dans le cadre de la PESD visant à renforcer les forces de police de la RDC, soutenir la réforme dans le domaine de la sécurité et contribuer à la réussite de l'intégration de l'armée congolaise. L'Union européenne a également apporté une aide financière et technique, notamment en formant 32 000 policiers en vue des élections nationales. Une opération militaire relevant de la PESD se déroulera pour aider le contingent des Nations unies à prévenir les incidents violents avant, pendant et peu après les élections.

Coopération en matière de politique étrangère

Depuis la crise du Darfour, au Soudan, qui a éclaté en 2003, l'Union européenne et les États-Unis ont maintenu des contacts étroits pour tenter de réunir toutes les parties à la table des négociations et de soutenir les efforts déployés par les forces de maintien de la paix de l'Union africaine (UA) pour stabiliser la situation. En mai 2005, l'Union européenne a augmenté l'aide publique consacrée aux efforts de l'UA en fournissant des équipements et des moyens, une formation, des observateurs militaires et des moyens de transport, notamment des transports aériens, dans le domaine militaire, et en fournissant une formation et un soutien dans le développement de nouvelles unités de police civile.

L'Union européenne et ses États membres ont apporté une contribution d'un montant total de 570 millions d'euros pour prévenir et résoudre le conflit du Darfour.

Asie

Le rôle toujours plus actif que joue l'UE en Asie orientale démontre à quel point elle élargit ses perspectives internationales. En Indonésie, l'Union européenne a envoyé, avec la contribution des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ANASE), de la Norvège et de la Suisse, une mission de surveillance à Aceh en septembre 2005 pour surveiller les aspects de l'accord de paix entre le gouvernement de la République d'Indonésie (GOI) et le Mouvement de libéralisation d'Aceh (GAM). La mission de surveillance de l'Union européenne à Aceh (MSA), qui comprend un effectif international de 219 personnes, est la première action de l'UE en Asie orientale.

L'Union européenne et les États-Unis ont collaboré étroitement en réponse aux catastrophes naturelles dévastatrices causées par le tsunami dans l'Océan Indien et le tremblement de terre au Pakistan. L'Union européenne a promis une aide financière de plus de 2 milliards d'euros afin de soutenir la reconstruction après le tsunami. L'aide financière rapide de la Commission européenne a été capitale pour satisfaire aux besoins immédiats de l'action en réponse au tremblement de terre, c'est-à-dire des fournitures de première nécessité et le transport de ces dernières aux personnes qui en ont le plus besoin.

En plus de répondre aux impératifs à court terme, l'Union européenne et les États-Unis envisagent des développements stratégiques clés dans la région. Le dialogue stratégique sur l'Asie orientale, instauré en 2005, permet aux principaux décideurs européens et américains d'échanger leurs opinions sur des questions clés comme l'émergence de la Chine comme acteur politique et économique mondial et l'avenir de la péninsule coréenne.



Coopération entre l'Union européenne et l'OTAN

En développant son rôle d'acteur mondial, l'Union européenne est pleinement consciente du rôle toujours plus important que joue l'OTAN en tant que garant de la sécurité en Europe, lien important entre l'Europe et les

États-Unis et force au service du bien dans le monde entier. L'Union européenne a mis en place une consultation régulière et des mécanismes de coopération militaire avec l'OTAN lui permettant d'utiliser les moyens communs de cette dernière tout en assurant une sécurité transatlantique améliorée et une autonomie de décision mutuelle. Les relations entre l'Union européenne et l'OTAN ont été formalisées dans les arrangements «Berlin Plus» en 2003 qui prévoient «l'accès aisé de l'Union européenne... aux moyens et capacités collectifs de l'Alliance, pour des opérations auxquelles l'Alliance dans son ensemble n'est pas engagée» (déclaration du sommet de Washington en 1999). L'Union européenne a mis en place une cellule

de planification au Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe (SHAPE) pour coordonner les missions dans le cadre des arrangements Berlin Plus.

Le saviez-vous...?

En Afghanistan, 80 % des troupes de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) proviennent des États membres de l'Union européenne.

Juin 2006



Promouvoir le développement

La politique de développement est au coeur de l'action externe de l'Union européenne. Elle représente la meilleure carte de visite de l'Union parce qu'elle reflète son identité en tant qu'acteur et partenaire mondial s'efforçant de défendre ses valeurs, de promouvoir la démocratie, l'Etat de droit, le respect des droits de l'homme et les principes du droit international, de maintenir la paix et de prévenir les conflits, de soutenir le développement durable et de promouvoir la bonne gouvernance dans le monde.

«L'Europe pourra-t-elle changer quelque chose? L'avenir de la politique de développement de l'Union européenne», discours de Louis Michel, commissaire européen en charge du développement et de l'aide humanitaire, Bruxelles, 1^{er} septembre 2005

Promouvoir le développement

La Commission européenne et les États membres abordent les défis mondiaux liés au développement en encourageant le progrès économique et social, en soutenant l'intégration régionale, en abordant les besoins humanitaires, en facilitant les échanges commerciaux et en défendant la démocratie et la transparence gouvernementale.



Le 20 décembre 2005, les Présidents de la Commission, du Parlement et du Conseil ont signé la première Déclaration conjointe sur la politique de développement de l'Union européenne, intitulée le «Consensus européen». Ce consensus apporterait à l'Union européenne, pour la première fois en cinquante ans de coopération au développement, un cadre commun de valeurs, d'objectifs, de principes et de moyens pour le développement.

Grâce à l'adoption de cette déclaration par les trois institutions européennes, les 25 États membres et la Commission européenne partageront un cadre unique permettant une politique de développement plus efficace et mieux coordonnée. L'Union européenne occupe le premier rang pour l'aide au développement dans le monde, puisqu'elle en octroie 55 %, dont 20 % sont gérés par la Commission.

La déclaration sur la politique de développement se fonde sur le

consensus international existant sur les objectifs du Millénaire pour le développement en 2005 et fait de l'éradication de la pauvreté sa préoccupation essentielle. Elle souligne l'importance d'une relation de partenariat avec les pays en développement et de la promotion de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la démocratie comme moyens pour tirer partie de la mondialisation.

Ce «consensus européen» accorde au développement une place fondamentale dans l'action extérieure de l'Union européenne, parallèlement à la politique étrangère et de sécurité commune et à la politique commerciale. Il explore également les liens entre ces domaines d'action et d'autres comme les migrations, l'environnement et l'emploi. Il reconnaît que les relations de l'Union européenne avec ses partenaires en développement nécessitent un «dosage approprié des politiques» dans le domaine de l'aide et du commerce et d'autres politiques adaptées aux besoins de chaque partenariat.

Promouvoir le développement

Objectifs du Millénaire pour le développement

Lors du sommet du Millénaire au siège de l'ONU en 2000, la communauté internationale a convenu de fixer un certain nombre d'objectifs ambitieux, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim
Cible: réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour.
2. Assurer une éducation primaire pour tous
Cible: donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
Cible: éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2010 et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.
4. Réduire la mortalité des enfants
Cible: réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants partout dans le monde.
5. Améliorer la santé maternelle
Cible: réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle.
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies
Cible: enrayer et faire reculer l'épidémie du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose et d'autres maladies.
7. Assurer un environnement durable
Cible: intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base.
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement
Cible: progresser sur un ensemble de cibles relatives à l'allégement de la dette, à la bonne gouvernance, à l'accès aux médicaments, aux nouvelles technologies et à des emplois pour les jeunes.

Aide publique au développement

L'Union européenne s'est engagée à augmenter les budgets consacrés à l'aide au développement et à porter celle-ci à 0,7 % du produit national brut d'ici à 2015, avec un objectif collectif intermédiaire ambitieux de 0,56 % d'ici à 2010 (contre 0,36 % en 2004), portant l'aide au développement de l'UE à 90 milliards d'euros par année. L'Union européenne s'efforce d'aligner ses politiques qui ne concernent pas l'aide au développement comme ses politiques commerciale, environnementale et agricole ainsi que sa politique sur la pêche sur les huit OMD en renforçant ses activités sur le continent africain.



Promouvoir le développement

États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (États ACP)

De nombreuses régions d'Afrique sub-saharienne accusent un retard considérable par rapport au reste du monde en ce qui concerne la réalisation des OMD. Plus de 40 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Dans les prochaines années, l'Union européenne consacrera plus de 50 % de l'aide supplémentaire à l'Afrique, soit une hausse de 10 milliards d'euros par année d'ici à 2010 et une hausse supplémentaire de 22 milliards d'euros par année jusqu'en 2015.

La Commission a décidé d'un paquet de propositions d'action en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD sur ce continent dans de nombreux domaines et en étroite collaboration avec l'Union africaine/le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Les domaines concernés sont les suivants:

- L'amélioration de la gouvernance en Afrique,
- La création de réseaux d'infrastructures, principalement dans le domaine des transports et des télécommunication, en vue d'améliorer les connexions à travers le continent,
- Les efforts en faveur d'une société équitable, de l'accès aux services et de la promotion d'un environnement durable.

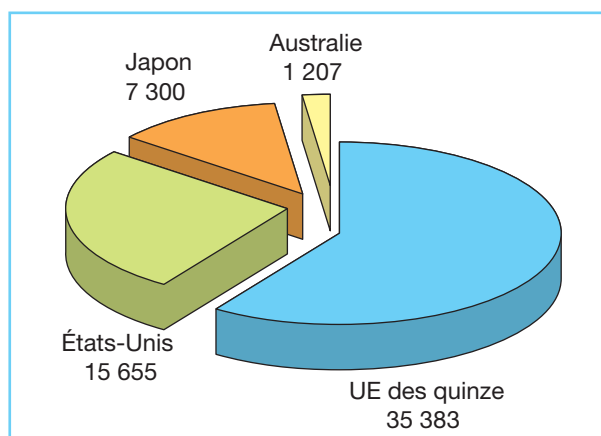
L'accord de Cotonou, signé en 2000 pour une durée de 20 ans, est un accord de partenariat entre l'Union européenne et 79 pays d'Afrique représentant 650 millions de personnes. Il fournit une aide au développement ainsi qu'un accès préférentiel au marché de la Communauté européenne négocié avec des groupements régionaux des États ACP. Un dialogue politique régulier et un mécanisme de consultation et de résolution des conflits permettront de promouvoir les valeurs fondamentales et essentielles du partenariat: la démocratie, les droits de l'homme, l'État de droit et la bonne gouvernance.

Le saviez-vous...?

Dans le domaine de l'aide au développement, l'Union européenne se classe au premier rang des donateurs dans le monde, puisqu'elle en octroie 55 %.

L'Union européenne s'est engagée à augmenter les budgets consacrés à l'aide au développement et à porter celle-ci à 0,7 % du produit national brut d'ici à 2015, avec un objectif collectif intermédiaire ambitieux de 0,56 % d'ici à 2010 (contre 0,36 % en 2004), portant l'aide au développement de l'UE à 90 milliards d'euros par année.

Sommes consacrées à l'aide publique au développement par l'UE des quinze, les États-Unis, le Japon et l'Australie en 2004 (en millions d'euros)



Source: OECD, 2005.

L'aide au développement octroyée dans le cadre de l'accord de Cotonou est gérée conjointement par la Commission européenne et le pays bénéficiaire, afin d'améliorer l'appropriation et la durabilité. Avec un budget avoisinant les 13,5 milliards d'euros pour la période 2000–2007, la Communauté européenne est un des deux plus grands donateurs des pays ACP. Dans chaque pays, la Communauté européenne concentre ses efforts sur deux secteurs prioritaires déterminés par une évaluation des programmes d'aide existants. La majeure partie de l'aide financière est consacrée à la réforme économique, aux services sociaux et à l'infrastructure routière. La banque européenne d'investissement a mis en place la Facilité d'investissement, dotée d'une enveloppe de 2 milliards d'euros, pour promouvoir le secteur privé. Les initiatives spécifiques annoncées lors du sommet mondial sur le développement durable en 2002 à Johannesburg, comprennent l'initiative de l'UE sur l'accès à l'eau potable, qui bénéficie d'un financement de 600 millions d'euros pour améliorer l'approvisionnement en eau propre, et l'initiative de l'UE pour l'énergie, bénéficiant d'une enveloppe de 300 millions d'euros pour développer des services énergétiques durables.

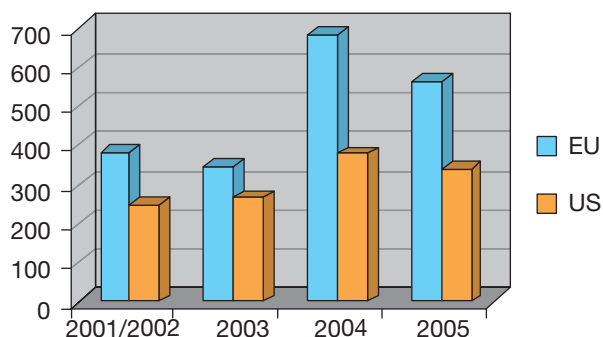
Promouvoir le développement

Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose en Afrique

À une époque dominée par l'épidémie du VIH/sida, le lien entre la santé et le développement dans le monde est indubitable. L'Union européenne et les États-Unis ont tout deux promis des fonds substantiels pour lutter contre les maladies transmissibles, et se consultent à intervalles réguliers pour coordonner leurs efforts, tant au niveau bilatéral que dans le contexte du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. La Commission européenne apporte une contribution d'environ 240 millions d'euros par année à ce fonds qui est géré par les Nations unies afin de combattre ces maladies, la portant au deuxième rang des donateurs individuels les plus importants après les États-Unis. En plus des fonds engagés par ses États membres, la Communauté européenne a engagé un supplément d'un milliard d'euros pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme pour la période 2003–2006.



Contributions de l'UE (*) et des États-Unis au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme (en millions d'euros)



(*) Les contributions de l'UE englobent les contributions de la Commission européenne et des États membres.

Source: Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme

La coopération entre l'Union européenne et les États-Unis dans le domaine du développement: objectifs et valeurs partagés

L'Union européenne et les États-Unis représentent ensemble 80 % de l'aide publique au développement et un pourcentage encore plus élevé de l'aide humanitaire à l'échelle planétaire. Leur objectif est de lutter contre la pauvreté et d'aider les pays en développement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

L'Union européenne et les États-Unis se sont engagés à soutenir «l'appropriation» nationale du processus de développement comme une nécessité à la réussite du développement.

Lors de sa visite à Washington en janvier 2005, Louis Michel, commissaire européen en charge du développement et de l'aide humanitaire, a souligné l'importance d'agir ensemble, insistant sur la corrélation entre le développement et la sécurité. L'Union européenne et les États-Unis coordonnent leurs efforts dans la reconstruction d'après-conflits dans des pays d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient et soutiennent conjointement des pays dans leurs efforts pour parvenir à des réformes démocratiques et améliorer la gouvernance.

Promouvoir le développement

Commerce: un outil économique puissant pour le développement

Les questions du commerce et du développement sont étroitement liées. Pour éradiquer l'extrême pauvreté, elles doivent être abordées simultanément. Comme la libéralisation des échanges commerciaux favorise la croissance économique, il est essentiel d'augmenter l'aide publique au développement.

Le saviez-vous...?

L'Union européenne est le principal partenaire commercial des pays les plus pauvres: 40 % des importations de l'Union européenne proviennent des pays en développement. L'Union est le plus gros importateur au monde de produits agricoles en provenance des pays en développement, ses importations étant supérieures à celles des Etats-Unis, du Japon et du Canada réunis. En 2003, plus de 80 % de l'ensemble des exportations des pays en développement vers l'UE étaient exemptés de droits de douane ou soumis à des droits de douane réduits.

La mondialisation peut être source d'avantages économiques pour tous, notamment pour les pays en développement, à condition d'adopter les règles appropriées et de consentir des efforts spécifiques pour permettre l'intégration des pays en développement dans le commerce mondial. L'Union européenne soutient fermement l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et s'engage pour le succès des cycles de négociations commerciales dans le cadre du programme de Doha pour le développement qui aborde tout spécialement des questions d'importance capitale pour les pays en développement.

Migrations et développement

Les migrations sont un phénomène mondial de plus en plus important. On estime que les migrants internationaux représentent près de 3 % de la population mondiale. Cependant, ces chiffres sont bien plus élevés dans certains pays. On ne peut plus négliger l'impact de tels flux migratoires sur l'avenir du développement des pays d'origine. Les migrations peuvent parfois nuire au développement, par exemple lorsqu'elles conduisent à une pénurie de travailleurs compétents, une situation qui a eu lieu dans le secteur de la santé dans certains pays africains. Mais leur contribution positive potentielle ne doit pas être sous-estimée. Les envois de fonds des migrants représentent une source majeure de devises pour les pays en développement. A l'échelle mondiale, ils dépassent de beaucoup le volume de l'aide publique au développement. Bien que ces transferts soient considérés comme des transferts privés, ils peuvent cependant apporter une contribution importante aux efforts réalisés dans le domaine du développement.



Promouvoir le développement

De même, les migrants et les diasporas implantées dans les États membres peuvent contribuer de manière significative au développement de leurs pays d'origine, pas seulement en regagnant leur pays à la fin de leur contrat dans un pays développé, mais aussi en s'investissant, en participant à des projets pour partager leurs compétences et leur savoir-faire et, d'une manière plus générale, par des formes variées de «mobilité des cerveaux».



Dans sa communication du 1er septembre 2005 sur la migration et le développement, la Commission a identifié un ensemble de mesures concrètes destinées à: favoriser des envois de fonds peu coûteux et faciliter l'utilisation des fonds à des fins profitables au développement; impliquer les membres des diasporas désireux de contribuer au développement de leur pays d'origine; faciliter la migration circulaire («brain circulation») (par ex. en encourageant la migration temporaire) et atténuer les inconvénients causés par la fuite des cerveaux (par exemple en encourageant les États membres à limiter les recrutements dans les pays et secteurs manquant de travailleurs compétents). Ces mesures se refléteront dans le dialogue entre l'Union européenne et des pays en développement intéressés qui pourrait conduire à une aide ciblée de l'UE pour ces pays. L'Union européenne abordera ces questions avec plusieurs pays africains en 2006. Des discussions portant sur ces questions auront également lieu dans le contexte des Nations unies lors du dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement les 14 et 15 septembre à New York.

Jun 2006



Défis mondiaux

La réaction des Européens aux terribles inondations et destructions infligées par l'ouragan Katrina a dépassé le choc normal et l'énorme sympathie pour une catastrophe de cette importance. Cela me rappelle le titre à la une du journal Le Monde après le 11 septembre 2001 «Nous sommes tous Américains». Nous nous sentons solidaires les uns des autres. Tout comme les Américains qui nous ont soutenus dans des moments difficiles de notre histoire, nous avons mobilisé la coordination de notre protection civile pour envoyer de l'aide en provenance de toute l'Europe.

Discours de Madame Dr. Benita Ferrero-Waldner, commissaire européen en charge des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, au Centre d'études sur l'Union européenne, Université de New York, le 15 septembre 2005

Défis mondiaux

L'Union européenne et les États-Unis partagent des inquiétudes communes en ce qui concerne les défis mondiaux qui touchent les frontières et qui menacent la sécurité et la qualité de vie de nos citoyens. Ces défis comprennent la dégradation de l'environnement, la réduction des gaz à effet de serre, l'aide humanitaire suite à des catastrophes naturelles, les ressources énergétiques disponibles limitées et le risque des pandémies.

Protection de l'environnement

L'environnement est un bien commun. Toutes les nations ont la responsabilité commune de s'efforcer à respecter les normes élevées pour la protection de l'environnement. Nous devons le faire pour les générations futures.

Les premières mesures que nous avons prises pour enrayer le changement climatique ont été jusqu'à présent hésitantes et nous devons réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre. La diversité biologique est en déclin. La pollution de l'air et de l'eau ainsi que la pollution chimique continuent à avoir des effets nuisibles sur la nature et à ruiner la santé des êtres humains. Il nous reste encore beaucoup à faire.

La Commission s'est engagée à parvenir à un niveau de protection élevé de l'environnement, comme le montre le programme d'action ambitieux pour l'environnement établi dans le plan d'action pour l'environnement pour la période 2002-2012. Mais pour faire face aux défis mondiaux liés à l'environnement, il faut que toutes les puissances clés jouent leur rôle de leaders et qu'elles respectent leurs engagements. C'est pourquoi nous faisons tout notre possible pour instaurer un dialogue constructif avec nos partenaires dans des forums bilatéraux et multilatéraux.

Les relations avec les États-Unis sont marquées par d'importantes différences au niveau des politiques: concernant les changements climatiques, le refus du protocole de Kyoto par les États-Unis et la répulsion de l'Administration américaine à participer activement aux discussions en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques; et concernant la perte de la diversité biologique, le refus des États-Unis de ratifier la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Carthagène sur la biosécurité qui s'y rattache. Le manque d'engagement de la part des États-Unis aux efforts internationaux reste une préoccupation sérieuse pour l'Union européenne, et pour d'autres partenaires internationaux, et risque de créer un retard injustifié et coûteux dans la réalisation d'une action concrète au niveau mondial pour aborder les problèmes environnementaux.

Néanmoins, l'Union européenne et les États-Unis se réunissent régulièrement au niveau bilatéral pour discuter de nombreuses questions sur l'environnement. Notre objectif est de promouvoir une meilleure compréhension des politiques et de la législation de chacun. C'est le cas par exemple dans le domaine de la pollution de l'air.



Défis mondiaux

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Selon une étude américaine ⁽¹⁾ sur l'impact du réchauffement planétaire sur la calotte glaciaire arctique, la fonte se poursuit plus rapidement que prévu et conduira à une augmentation du niveau des mers et des océans de 90 cm dans les 100 prochaines années.

La responsabilité de l'Europe est claire; les émissions globales de gaz à effet de serre des États membres se sont élevées à 14 % en 2000.



Et la responsabilité des États-Unis l'est également, le pourcentage d'émissions s'étant élevé à 20 % la même année. L'Europe agit. Se basant sur les résultats scientifiques du dernier rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Union européenne a convenu d'atteindre l'objectif ambitieux de limiter l'augmentation de la température à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Cela signifie que le niveau des émissions globales de gaz à effet de serre devrait atteindre son maximum pas plus tard qu'en 2025, et ensuite baisser de 15 % au moins, mais la diminution pourrait être de 50 % par rapport aux niveaux de 1990.

2005 a été une année importante pour l'Europe en matière de lutte contre le réchauffement

planétaire. En janvier, l'Union européenne a mis en place un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre comprenant près de 11 500 installations dans les 25 États membres et représentant environ 45 % des émissions globales de CO₂ de l'UE ou environ 30% de ses émissions globales de gaz à effet de serre. And more sectors and emissions are intended to be covered in the future.

- En février, le Protocole de Kyoto est entré en vigueur, engageant les pays européens à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 8 % en dessous des niveaux de 1990 pour la période 2008–2012.
- En juillet, les dirigeants du groupe des huit (G8) se sont entendus sur un plan d'action d'urgence de vaste portée afin de ralentir, peak et d'inverser l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et d'obliger les pays du G8 à réduire leurs émissions de manière considérable.
- En septembre, l'Union européenne s'est engagée dans de nouveaux partenariats avec l'Inde et la Chine sur les changements climatiques et les technologies propres.
- En décembre (lors de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Montréal), la communauté internationale a fait un avancé dans la politique climatique internationale en acceptant de prendre des mesures visant à réduire l'émission de gaz à effet de serre des pays industrialisés dans le cadre du Protocole de Kyoto pour la période suivant 2012.

En vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, nous avons convenu d'un deuxième cycle de négociations comprenant tous les pays du monde entier afin de chercher des idées innovatrices sur la manière de lutter contre les changements climatique. La future politique climatique internationale doit se fonder sur une large participation de tous les émetteurs de gaz à effet de serre les plus importants, notamment les États-Unis et les pays en développement connaissant une croissance rapide, aux efforts mondiaux de réduction des émissions.

⁽¹⁾ ACIA, *Impacts of a warming Arctic: Arctic climate impact assessment*, Cambridge University Press, 2004 (<http://www.acia.uaf.edu/>).

Défis mondiaux

Le saviez-vous...?

... que les émissions de l'UE des quinze ont diminué de 1,7 % en 2003 par rapport aux niveaux de l'année de référence, tandis que la croissance de notre économie a augmenté de 28 % entre 1990 et 2003. Les projections indiquent que, sur la base de mesures en cours de réalisation et le recours aux mécanismes de Kyoto, l'UE des quinze atteindra une diminution de 9,3% en 2010, l'année médiane de la période 2008-2012.

Discours prononcé par Stavros Dimas, commissaire européen en charge de l'environnement, lors d'une conférence de presse à Montréal, le 8 décembre 2005



Aide humanitaire en cas de catastrophes naturelles

Au lendemain du tsunami qui a dévasté l'Asie du Sud, l'Union européenne est tout de suite passée à l'action et a offert une aide considérable. La Commission a immédiatement répondu par une aide humanitaire et a engagé,

le jour même, 3 millions d'euros d'aide humanitaire. La contribution totale de la Commission européenne s'est élevée à 473 millions d'euros, pour couvrir l'aide humanitaire ainsi que la phase de réhabilitation et de reconstruction à long terme. La Commission européenne et ses États membres ont promis plus de 2 milliards d'euros aux pays frappés par le tsunami (566 millions d'euros d'aide humanitaire et 1,5 milliard d'euros d'aide à la reconstruction).

Le saviez-vous...?

La Commission européenne et les États membres ont promis plus de 2 milliards d'euros aux pays dévastés par le tsunami.

Lorsque l'ouragan Katrina a dévasté les États-Unis, l'Union européenne était prête à offrir son aide. En activant le mécanisme communautaire de protection civile, la Commission a pu répondre

à une demande faite par les États-Unis et coordonner les offres d'aide avancées par les 30 pays européens prenant part au mécanisme. Des offres correspondant à des demandes précises ont été distribuées en étroite coordination avec les autorités américaines pour garantir une aide ciblée et appropriée de la part des États membres.



Défis mondiaux

Énergie

La sécurité d'approvisionnement énergétique est une question clé pour l'Union européenne qui pourrait être dépendante à plus de 90 % pour le pétrole et à 80 % pour le gaz d'ici 2030. Les prix de l'énergie vont probablement rester élevés. En déployant des efforts pour économiser l'énergie, nous ne diminuerons pas uniquement notre dépendance mais nous ferons également d'importantes économies d'argent.

Afin d'aborder cette question, nous avons l'intention de renforcer le dialogue avec les pays producteurs et les pays de transit, en vue de maximiser l'efficacité énergétique et augmenter la part des énergies alternatives.



Le Livre vert de la Commission européenne sur l'efficacité énergétique, adopté en 2005, énumère un certain nombre d'options permettant à l'Union européenne d'économiser jusqu'à 20 % de sa consommation d'énergie actuelle d'ici 2020, soit 60 milliards d'euros d'économies par an, et de contribuer largement à la sécurité énergétique et de créer un million de nouveaux emplois. L'Union européenne a déjà parcouru un long chemin en promouvant l'efficacité énergétique dans la plupart des secteurs pertinents. Les principaux instruments permettant d'économiser 20 % de notre consommation d'énergie sont la directive sur la performance énergétique des bâtiments, la directive sur les exigences en matière d'écoconception et la directive sur les services énergétiques, qui exige des États membres de définir des plans d'action afin de réaliser une économie d'énergie de 9 % sur une période de neuf ans. En 2006, la Commission européenne proposera un plan d'action sur l'efficacité énergétique afin de réaliser une économie d'énergie potentielle de 20 % d'ici 2020.

Le développement des sources d'énergie renouvelables constitue un des objectifs principaux de la politique énergétique de la Commission européenne. Depuis 1990, l'Union européenne prend part à un plan ambitieux et couronné de succès pour devenir le leader mondial dans les sources d'énergie renouvelables. Aujourd'hui, les capacités éoliennes installées dans l'Union européenne sont équivalentes à 50 centrales électriques au charbon. Le marché européen de l'énergie renouvelable génère un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros (soit la moitié du marché mondial), emploie 300 000 personnes et constitue le principal exportateur. Les énergies renouvelables commencent à faire concurrence aux combustibles fossiles. En 1997, Le Livre blanc de la Commission sur les sources d'énergie renouvelables a fixé l'objectif de doubler la part des sources d'énergie renouvelables (de 6 % à 12 %) d'ici 2010. En 2001, l'Union européenne a convenu de porter à 21 % la part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation totale d'énergie dans l'Union européenne en 2010. En 2003, elle a convenu d'amener à 5,75 % la part des biocarburants dans le gazole et l'essence. Les possibilités offertes par les énergies renouvelables ne seront réalisables que si on s'engage à long terme à développer et à mettre en place des sources d'énergie renouvelables. C'est pourquoi la Commission s'engage à présenter une feuille de route pour les sources d'énergie renouvelables abordant les principaux aspects d'une politique efficace en faveur des sources d'énergie renouvelables.

Défis mondiaux

L'Union européenne a l'intention d'intensifier sa coopération avec les États-Unis sur la sécurité énergétique, l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables. Déjà lors du sommet UE/États-Unis en 2005, les dirigeants ont établi une déclaration sur la sécurité énergétique, l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et le développement économique, laquelle a identifié des secteurs spécifiques nécessitant un travail conjoint. Le sommet de 2006 donnera une nouvelle impulsion à notre dialogue bilatéral.

Technologies de l'hydrogène et des piles à combustible

L'Union européenne participe aux efforts déployés pour faciliter et accélérer le développement et le déploiement de systèmes énergétiques européens à coût compétitif et de classe mondiale utilisant l'hydrogène et les piles à combustibles, et les technologies des composants associées, pour des applications dans les transports et les centrales fixes et mobiles. La Commission européenne a facilité la création d'une plateforme européenne pour les technologies de l'hydrogène et des piles à combustible visant à accélérer le développement et le déploiement de ces technologies clés en Europe. Cette plateforme devra permettre une coordination efficace des programmes et initiatives européens, nationaux, régionaux et locaux de recherche, développement et déploiement et une participation équilibrée et active des principales parties intéressées (industrie, communauté scientifique, pouvoirs publics, utilisateurs, société civile). Elle facilitera la sensibilisation aux possibilités commerciales des piles à combustible et de l'hydrogène ainsi qu'aux scénarios de politique énergétique, et la promotion de la coopération, tant à l'intérieur de l'UE qu'à l'échelle planétaire.

Lors du sommet UE/États-Unis qui s'est tenu en juin 2003, les dirigeants européens et américains ont fait une déclaration conjointe engageant l'Union européenne et les États-Unis «à collaborer pour accélérer le développement de l'économie de l'hydrogène dans notre coopération élargie dans le domaine de l'énergie». En novembre 2003, la Commission européenne (ainsi que l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni) a participé à la réunion d'ouverture du Partenariat international pour l'économie de l'hydrogène (IPHE), qui sert de mécanisme à l'organisation et à la mise en œuvre au niveau international d'activités efficaces, efficientes et ciblées de recherche, de développement, de démonstration et d'utilisation commerciale en rapport avec les technologies de l'hydrogène et des piles à combustible. Il offre également une plateforme utile à l'adoption de certaines politiques, ainsi que de codes et de normes communs permettant d'accélérer la transition efficace par rapport aux coûts qui mènera à l'instauration d'une économie mondiale de l'hydrogène, dans le but de renforcer la sécurité énergétique et la protection de l'environnement.

Développement de l'énergie de fusion

Des chercheurs et des ingénieurs chinois, européens, japonais, coréens, russes et américains travaillent, dans le cadre d'une collaboration internationale sans précédent, à la prochaine étape importante du développement de la fusion: le réacteur thermonucléaire expérimental international (en latin, ITER signifie «la voie»).

Le réacteur expérimental de fusion ITER vise à démontrer la faisabilité scientifique et technologique de l'énergie de fusion à des fins pacifiques. Pour ce faire, le réacteur ITER permettra de démontrer la multiplication de la puissance modérée, les technologies essentielles de l'énergie de fusion dans un système intégrant la physique et les technologies appropriées, et de tester les éléments clés requis pour utiliser la fusion comme source énergétique pratique.

Le réacteur ITER sera le premier appareil de fusion à produire de l'énergie thermique équivalente à celle produite par une centrale électrique (DEMO). Il constituera la prochaine étape importante dans l'avancement des sciences et des technologies de la fusion, et est l'élément clé dans la stratégie de création d'une centrale électrique de démonstration (DEMO) dans une phase unique d'expérimentation.

Suite à des négociations avec le Canada, la Chine, le Japon, la République de Corée, la Fédération de Russie et les États-Unis, il a été convenu que le réacteur ITER serait implanté sur le site de Cadarache (France). L'Espagne jouera un rôle particulier puisque l'organisme qui gèrera la participation de l'UE dans le projet ITER sera établi dans ce pays.

Défis mondiaux



Pandémies

Le développement de l'épidémie de grippe aviaire constitue un nouveau défi sans précédent pour l'Union européenne et le planète. Au cours de l'année précédente, l'Union européenne a pris des mesures pour lutter contre la grippe aviaire. Ces mesures se basent sur deux priorités.

1. Empêcher la propagation de la maladie
L'Union européenne a travaillé intensivement avec les pays concernés pour les aider à faire face à la situation, en effectuant des essais de laboratoire et en leur fournissant une aide technique visant à endiguer les foyers de la maladie chez les oiseaux. La Commission européenne et les États membres ont fourni une aide directe et ont joué un rôle clé en aidant la Banque mondiale à créer un fonds fiduciaire multidonateurs destiné à lutter contre la grippe aviaire.
2. Préparation et intervention en cas de propagation de la maladie
Ces dernières années, l'Union européenne a pris des mesures pour renforcer les capacités mobilisables et de réaction sur son territoire. De plus, la Commission européenne a coparrainé la Conférence internationale sur la grippe aviaire qui s'est tenue en janvier 2006 à Pékin. La conférence a rassemblé 1,9 milliards d'euros pour la lutte contre la grippe aviaire. Les participants se sont engagés dans un partenariat coordonné de longue durée afin de contrôler la grippe aviaire, et notamment à partager leurs compétences et leurs ressources techniques et scientifiques. L'Union européenne oeuvrera pour un partenariat ouvert et multilatéral appartenant aux partenaires eux-mêmes. Les groupes de travail européens et américains sur la grippe aviaire restent en contact étroit. La Commission européenne tient des vidéoconférences une fois par mois avec les autorités américaines et des contacts techniques ont lieu chaque jour entre les services compétents. L'Union européenne et les États-Unis collaborent également étroitement pour fournir une évaluation et une aide technique aux organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

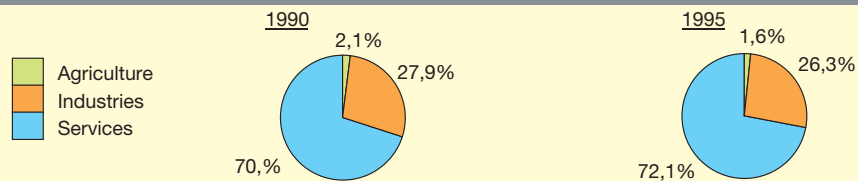
Jun 2006



Données et chiffres

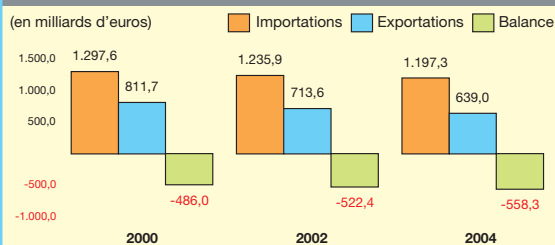
USA					
Population	2005	296.6 millions d'habitants			
Superficie		9 809 (mille km ²)			
Produit intérieur brut	2005	10 036 milliards d'euros	Rapport exportations-PIB: 6,8% en 2004		
PIB par habitant	2005	33 837 euros			
(FMI, Perspectives de l'Economie mondiale)					
PIB réel (% de croissance)		2002	2003	2004	2005
		1,6	2,7	4,2	3,5
Taux d'inflation (%)		1,6	2,3	2,7	3,4
Balance courante (% du PIB)		-4,5	-4,7	-5,7	-6,4

PNB PAR SECTEUR



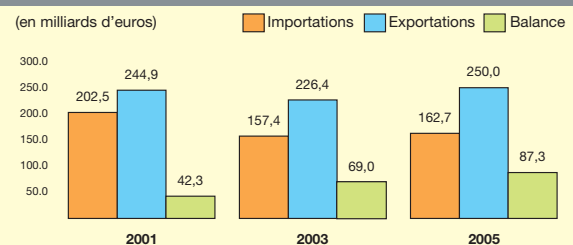
Source: World Bank (WDI)

COMMERCE BIENS ÉTATS-UNIS/RESTE DU MONDE



Source: FMI (Direction des statistiques sur les échanges)

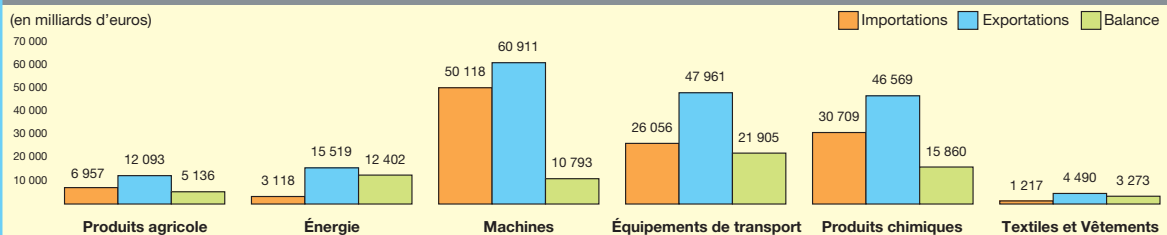
COMMERCE BIENS EU25-ÉTATS-UNIS



Source: Eurostat, régime statistique 4

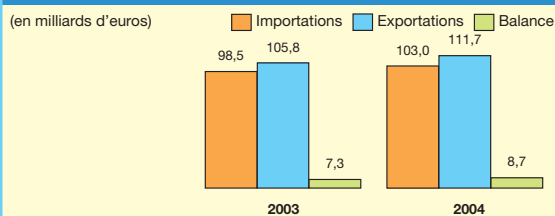
EN % DU COMMERCE MONDIAL * 2000	2002	2004	EN % DU TOTAL UE	2001	2003	2005
Imports	23,27	23,05	21,07	20,59	16,74	13,88
Exports	15,8	14,28	12,01	27,43	25,78	23,61

UE-25 COMMERCE DE BIENS PAR PRODUIT AVEC ÉTATS-UNIS



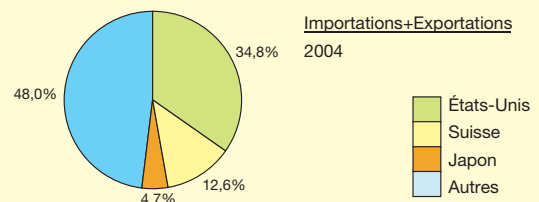
Source: Eurostat, régime statistique 4

UE-25 COMMERCE DES SERVICES AVEC LES ÉTATS-UNIS

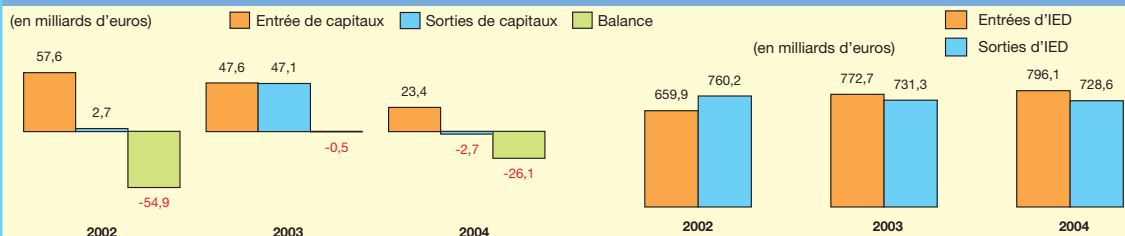


Source: Eurostat (à l'exclusion des services gouvernementaux)

PART DES ÉTATS-UNIS DANS LE COMMERCE DES SERVICES EU-25



UE-25 INVESTISSEMENT DIRECT AUX ÉTATS-UNIS



Source: Eurostat

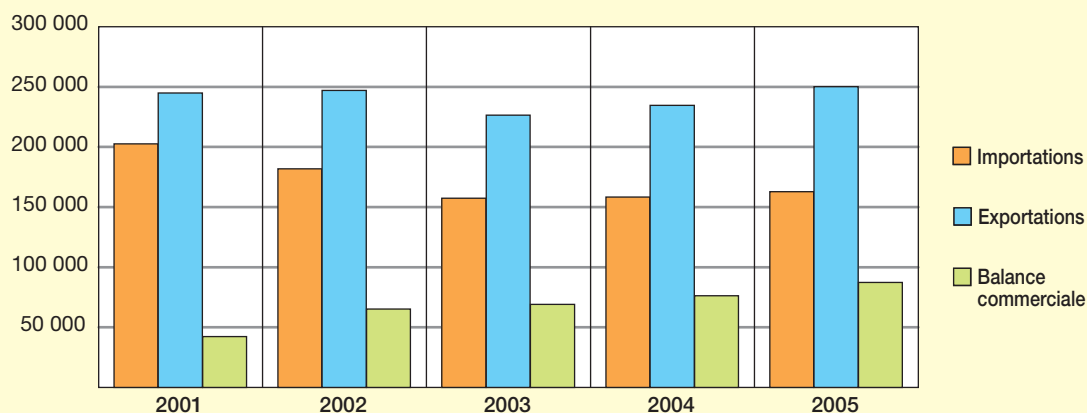
2004, IED estimés = IED 2003 + flux 2004

Données et chiffres

EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE DE L'UE AVEC LES ÉTATS-UNIS (en millions d'euros)

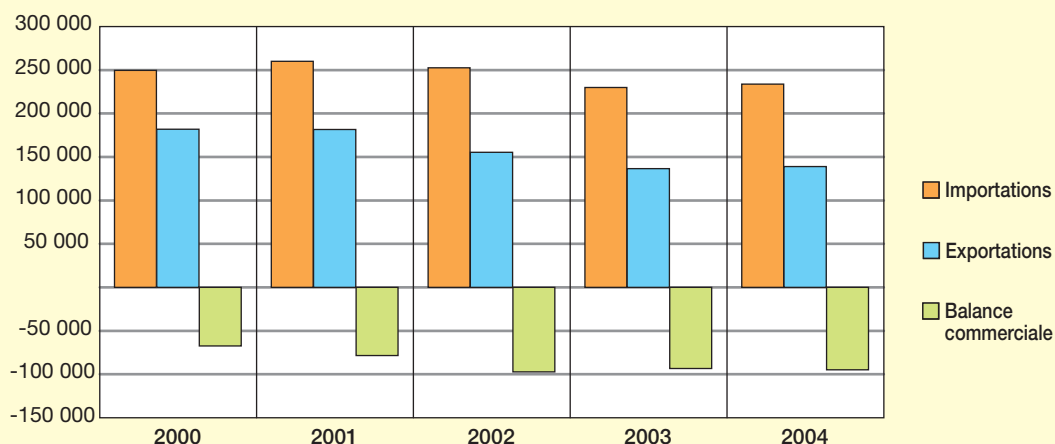
Union européenne, échanges commerciaux avec les États-Unis

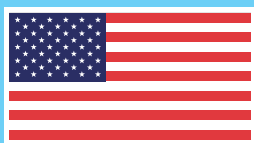
Année	Importations	Variation annuelle (%)	Part des importations totales de l'UE	Exportations	Variation annuelle (%)	Part des exportations totales de l'UE	Balance commerciale	Importations + Exportations
2001	202 534		20,59	244 877		27,43	42 344	447 411
2002	181 867	-10,2	19,31	247 022	0,9	27,43	65 155	428 889
2003	157 385	-13,5	16,74	226 432	-8,3	25,78	69 046	383 817
2004	158 353	0,6	15,34	234 615	3,6	24,32	76 262	392 968
2005	162 762	2,8	13,88	250 105	6,6	23,61	87 343	412 866
Croissance moyenne annuelle		-5,3			0,5			-2,0



États-Unis, échanges commerciaux avec l'Union européenne

Année	Importations	Variation annuelle (%)	Part des importations totales de l'UE	Exportations	Variation annuelle (%)	Part des exportations totales de l'UE	Balance commerciale	Importations + Exportations
2000	249 559		19,23	182 042		22,43	-67 517	431 601
2001	260 048	4,2	20,33	181 523	-0,3	22,81	-78 525	441 570
2002	252 681	-2,8	20,44	155 446	-14,4	21,78	-97 235	408 127
2003	229 981	-9,0	20,45	136 528	-12,2	21,87	-93 453	366 508
2004	233 889	1,7	19,54	138 982	1,8	21,75	-94 906	372 871
7m 2004	136 162		20,12	81 370		21,98	-54 792	217 531
7m 2005	142 632	4,8	19,20	85 328	4,9	21,63	-57 303	227 960
Croissance moyenne annuelle		-1,6			-6,5			-3,6





UNION EUROPÉENNE

Délégation de la Commission européenne aux États-Unis

2300 M Street NW,
Washington DC 20037
Tél. (1-202) 862 95 00
Fax. (1-202) 429 17 66

Email: relex-delusw-help@ec.europa.eu

Internet: <http://www.eurunion.org/>



COMMISSION EUROPÉENNE
Relations extérieures



ISBN 92-79-00848-X



9 789279 008481



Office des publications

Publications.europa.eu